

**Délibération CA-2019-39
du Conseil d'administration réuni en formation plénière
Séance du 29 mai 2019**

**Approuvant le procès-verbal de la séance du Conseil d'administration
du 23 novembre 2018**

Vu le Code de l'éducation ;

Vu les statuts de l'Université Paris-Est Créteil Val de Marne (UPEC) approuvés par arrêté du ministre de l'éducation nationale en date du 14 novembre 1985, dans leur version issue des modifications approuvées en conseil d'administration du 10 novembre 2017 ;

Vu la délibération du Conseil d'administration du 7 septembre 2018 par laquelle Monsieur Jean-Luc Dubois-Randé a été élu à la présidence de l'Université Paris-Est Créteil ;

Vu le projet de procès-verbal de la séance du Conseil d'administration en date du 23 novembre 2018.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration de l'Université Paris-Est Créteil Val de Marne (UPEC), réuni le 29 mai 2019 en formation plénière, à l'unanimité des 31 membres présents ou représentés :

ARTICLE UNIQUE : Approuve le procès-verbal de la séance du Conseil d'administration en date du 23 novembre 2018.

Fait à Créteil, le 29 mai 2019

La Vice-Présidente du Conseil
d'administration

Marie-Albane de SUREMAIN



Le Président de l'Université

Jean-Luc DUBOIS-RANDÉ



Le Directeur général des services est chargé de l'exécution de la présente délibération, laquelle fait l'objet d'une publicité par voie d'affichage et d'une transmission au Recteur de l'Académie de Créteil, Chancelier des universités.



UNIVERSITÉ PARIS-EST VAL-DE-MARNE (UPEC)

PROCES-VERBAL

CONSEIL D'ADMINISTRATION ORDINAIRE

DU

VENDREDI 23 NOVEMBRE 2018

Parmi les membres du Conseil, étaient présents :

M. DUBOIS-RANDE Jean-Luc, Président

Collège A dit « des Professeurs des universités » :

Mme CADUSSEAU Josette

M. DELBE Jean

Mme BARON Myriam

M. TEBOUL Gérard

Collège B dit « des autres enseignants » :

Mme DE SUREMAIN Marie-Albane

Mme RUBENS Lolita

M. THAUVRON Arnaud

M. PELLET Eric

Mme CASCONI Liria

Collège des personnels des Bibliothèques, Ingénieurs, Administratifs, Techniciens, Ouvriers, de Service et de Santé (BIATSS) :

M. VALLEE Benoît

Mme COSTES Sylvie

Mme FAURE-DUNABEITIA Joëlle

Collège dit « des usagers » :

Titulaires

M. GUYARD Mihai

M. LOWENSTEIN Fantin

Mme NGUYEN Caroline

Collège dit « des personnalités extérieures » :

Titulaires

Mme LE LAGADEC Jeannick – Conseil départemental du Val-de-Marne

M. DEPRez Patrice – Mairie de Créteil

M. BERTHENAND Emmanuel – INSERM

M. ZOUGBEDE Jean – Organisation représentative des salariés

Parmi les membres du Conseil, étaient présents par procuration :

Collège A dit « des Professeurs des universités » :

M. GRIMBERT Philippe (procuration donnée à M. THAUVRON)

Mme LANGLOIS Valérie (procuration donnée à M. THAUVRON)

Collège B dit « des autres enseignants » :

Mme THEVENET Laurent (procuration donnée à M. DELBE)

Collège des personnels des Bibliothèques, Ingénieurs, Administratifs, Techniciens, Ouvriers, de Service et de Santé (BIATSS) :

Mme DESPRES Marie-Agnès (procuration donnée à Mme FAURE)

Collège dit « des usagers » :Titulaires

Mme ARMINOT Manon (procuration donnée à M. GUYARD)

Collège dit « des personnalités extérieures » :Titulaires

Mme SERT Geneviève – Conseil départemental de Seine-et-Marne (procuration donnée à M. DUBOIS-RANDÉ)

M. LEGALL Jean-Yves – Directeur général (procuration donnée à Mme DE SUREMAIN)

Mme MATTEI Sarah – Entreprise de moins de 500 salariés (procuration donnée à Mme N’GUYEN)

Parmi les membres de droit et les invités du Conseil, étaient présents ou représentés :

Mme DE SUREMAIN Marie-Albane, Vice-Présidente du Conseil d’Administration

M. AUVERLOT Daniel, Recteur de l’Académie de Créteil, Chancelier des Universités, représenté par Mme CLEM

M. BASQUIN Christophe, Directeur général des services

M. LEVRAT Adrien, Directeur des affaires juridiques et générales

M. ARGOUD Dominique, Directeur de l’UFR SESS-STAPS

M. AVENEL Jean-David, Directeur de l’UFR AEI

Mme BAJARD Cécile, Directrice du SCD

M. DURASTANTI Jean-Félix, Directeur de l’ESIPE

M. GIRAL Julien, Directeur de Cabinet par intérim

Mme GUISNEL Marie-Lorraine, Directrice par intérim SSU

M. GUYARD Mihaï, assesseur développement durable

M. NAMANE Lamine, Assesseur Moyens

M. VINCENT Lhéo, Vice-président Etudiant

SOMMAIRE

1. VIE DE L'ETABLISSEMENT	5
1.1. Point d'information du Président	5
1.2. Approbation des procès-verbaux des séances du Conseil d'administration du 10 novembre 2017 et du 4 décembre 2017.....	11
2. VIE INSTITUTIONNELLE.....	13
2.1. Approbation de la composition de la Commission des statuts	13
3. FORMATION ET RECHERCHE.....	13
3.1. Approbation de la répartition des crédits de la contribution de vie étudiante et de campus (CVEC) pour l'année 2018.	13
3.2. Information relative à la demande de renouvellement de l'accréditation de trois diplômes d'ingénieur de l'ESIPE.....	24
4. RESSOURCES HUMAINES.....	35
4.1. Approbation de la campagne d'emplois pour l'année 2019.....	35
5. PATRIMOINE	48
5.1. Approbation du projet de rénovation de la dalle du campus centre.....	48
6. CONTRATS ET CONVENTIONS	62
6.1. Information sur les contrats et conventions approuvés par le Président et par l'administration provisoire au nom de l'université	62
QUESTIONS DIVERSES.....	62

La séance est ouverte à 9 heures 46 sous la présidence de M. DUBOIS-RANDE.

1. VIE DE L'ETABLISSEMENT

1.1. Point d'information du Président

M. LE PRESIDENT.– Quelques informations sur la vie de notre université.

Nous avons rencontré Laurent BUISSON, qui est le responsable de tous les appels d'offres PIA3 en ce moment, pour discuter avec lui du périmètre des appels d'offres et en particulier des EUR.

C'est un périmètre qui est bien sûr celui de l'université, mais pas que. En particulier sur formation et recherche, nous pourrons être en liaison avec d'autres universités et en particulier avec l'UPEM mais aussi avec le périmètre de la COMUE. Donc quelque chose de plus large qui ne doit pas être fait de façon sauvage mais coordonnée avec l'université cible.

Avec cet appel d'offres EUR et un appel d'offres spécifique pour les I-Sites/Idex qui s'appelle SFRI pour Structuration de la Formation par la Recherche et les Initiatives, où nous pourrons postuler. Le périmètre est celui de l'I-Site ou de l'Idex mais aussi celui des partenaires. Il faut réfléchir dès aujourd'hui à ces appels d'offres qui se situeront plutôt vers l'été.

Pour l'appel d'offres EUR, un périmètre un peu différent. Les choses avancent plutôt bien, elles sont en train de se caler. La date butoir de rendu de ces EUR sera fin mars et non fin avril comme annoncé. C'est un tempo assez soutenu.

Comme autre annonce, ESPE du futur était en stand-by. Celui-ci va paraître incessamment sous peu. Il ne s'appelle plus ESPE du futur mais d'un nom plus compliqué. En tout cas cela correspond à ce périmètre et nous sommes en relation avec Brigitte et [...]*. Cela va tomber. On est dans un lancement de tous ces PIA.

Autre information sur le Rectorat. Nous avons eu une réunion avec le recteur qui montre quand même qu'il faut sérieusement se préparer pour la deuxième vague Parcoursup. On voit bien le piège. Il y a aujourd'hui une saturation des effectifs en L1 avec les « oui si ». Ils ont même mis les « oui si » en catégories A et B. A, ce sont ceux qui sont passés en L2, B, c'est ceux qui vont redoubler. Avec l'estimation que le redoublement va être très fort vu que Paris intra-muros et les universités de Paris qui sont en mal de lycéens – parce qu'il y a moins de lycéens dans Paris mais une capacité d'accueil très importante – fait un effet d'aspiration maximum et en particulier sur les bacs généraux mention bien, très bien.

Il y a un effet miroir pour ceux qui sont extra-périphériques et il y a quelque chose qui peut être de nature des gilets jaunes à un moment donné, sur le principe d'inégalité ou d'iniquité entre Paris intra-muros et extra-muros, si on continue de parler non plus de Grand Paris mais de péripherique et d'extra-péripherique. C'est ce que j'ai dit au Rectorat. Il y a un sujet politique, c'est une évidence, mais nous ferons remonter également au niveau du ministère que nous avons une tension attendue pour la rentrée prochaine.

Cette tension, il faut l'anticiper dès aujourd'hui et c'est ce que nous faisons avec la possibilité de passerelles BTS, beaucoup de places en BTS qui sont annoncées, pour qu'un certain nombre de L1 qui ne sont manifestement pas au niveau pour suivre un parcours puissent partir sur une approche BTS qui sont plus des approches de succès que d'échec.

Tout cela doit se caler, il y a une réunion le 5 décembre prochain. Tout cela sera évoqué avec l'ensemble proviseurs, mais aussi le périmètre universitaire. Il faut être très présent à cette réunion, services et politiques, pour peser sur l'ensemble de cela. Point de vigilance maximum.

Un signal également au niveau des places attendues, des nouvelles places en particulier en IUT. Anne-Sophie BARTHEZ a pris son téléphone pour appeler les uns

et les autres, considérant qu'il y avait une demande très forte et de fait, il y a une demande très forte pour les toutes populations sur les voies professionnelles courtes et une demande que nous aurions plus de départements dans les IUT pour ce qui concerne l'UPEC et des moyens affectés, postes d'Etat, annoncés, et autres moyens.

J'ai demandé à Amilcar et à Laurent de se pencher sur la question et des copies sont remontées parce que des propositions très intéressantes ont été faites, qui permettent sensiblement d'ouvrir un certain nombre de postes, même plus que sensiblement. Ce serait une bonne chose que l'on puisse ouvrir cette approche professionnalisante.

Autre information, on avait demandé que M. MAITROT DE LA MOTTE puisse être le premier VP de la COMUE. Aujourd'hui, il est en mode chargé de mission. Il viendra se présenter devant le Conseil mais il fera plutôt cela en janvier compte tenu de son calendrier. Il fera le tour de l'ensemble du périmètre de la COMUE pour être élu par le Conseil d'Administration de cette COMUE en janvier prochain comme premier VP. Il va commencer à travailler dans le périmètre non seulement des appels d'offres, mais de la future COMUE, qui sera la COMUE expérimentale. Ce sera un sujet dont nous débattons.

La COMUE existera de façon différente. Nous serons sur les deux universités. L'idée que l'on avait déjà évoquée, n'est pas de faire une approche de type polaire, ces approches polaires de type santé etc. n'ont pas écrit une histoire gagnante, c'est quelque chose plus en approche de transversalité dans les grands domaines dans lesquels peuvent se situer la justice sociale, urbain ou périurbain, les grands domaines qui peuvent être des axes stratégiques de COMUE sur lesquels nous pouvons avoir des partenariats, plus que des approches de type polaires qui ne vont pas à l'équipe politique. On aura l'occasion d'en discuter et cela permet de construire derrière une histoire du territoire et de liaison avec d'autres universités.

Sur les autres annonces, on a monté un groupe handicap que l'on a appelé Envicap*. La secrétaire d'Etat est venue hier pour parler du lancement, de la signature avec les partenaires industriels économiques de Aspie-Friendly qui est un NCU porté par Toulouse avec une vingtaine d'universités pour qui ici M. MORIN est partie-prenante, mais pas qu'ici, sur le plan de l'innovation pédagogique pour le handicap. Ce groupe décline plusieurs actions : il fait de l'accueil d'étudiants handicapés, un institut du handicap sur lequel on aura l'occasion de débattre avec la relance de Chérioux comme quelque chose qui pourrait être un site. On défendra cela, on va faire une proposition prochainement. C'est en cours de rédaction. D'autres actions comme Handisport, Culture pour tous, etc., une chaire handicap qui est lancée et on en verra les contours prochainement. Un engagement politique autour du handicap. Comme autre information, également vous annoncer que l'on vous fera voter le principe d'une fondation. Mustapha et Alexandre ont travaillé beaucoup sur cela, ils ont fait le tour d'un ensemble d'universités et des inspections. Il y aura un rapport là-dessus sur le prochain CA mais nous irons sur le principe de fondation parce que derrière ce principe, cela se décline derrière en un certain nombre de choix qui sont stratégiques de type fondation universitaire, partenariats. À ce stade de l'histoire, ce n'est pas construit. Il y a des choses travaillées, mais pas suffisamment pour pouvoir vous faire des propositions. Voilà sur le principe de vous faire voter le principe d'une fondation avec quelques explications et des documents.

Sur le BR2, Marie-Albane un mot.

Mme DE SUREMAIN.– Brièvement, le BR2 a été présenté au Rectorat dans les termes présentés ici lors du CA du 19 octobre. Il est validé par le Rectorat ce qui a permis sa mise en exécution. Les documents pourront être annexés aux documents qui seront présentés pour le CA budgétaire qui se réunira le 14 décembre et qui présentera le budget initial 2019.

Vous aurez les éléments que vous connaissez déjà. C'est un processus qui suit son cours de façon tout à fait normale.

M. LE PRESIDENT.– Tu veux dire un mot ?

M. BERNARDINO.– Oui, je suis un peu gêné parce qu'on a dû faire rapidement remonter une note. On a essayé de proposer un projet sur Sénart qui soit un projet ambitieux avec des choses assez concrètes. On a fait des propositions pour dès la rentrée 2019, pouvoir faire trois nouvelles spécialités sur l'IUT qui représenteraient plus de 150 places supplémentaires pour le campus, pour les étudiants bacheliers.

Je peux dire un mot sur les spécialités. On a travaillé sur des spécialités il y a quelques années, on avait mis de côté l'ouverture de nouveaux départements parce qu'il n'y avait pas de moyens humains au ministère.

Les trois propositions que l'on a faites sont :

- un département hygiène, sécurité environnement ; ce serait cohérent avec l'UPEC et la volonté affichée d'EUR.
- un deuxième département qui est génie civil parce qu'on a aujourd'hui développé des licences professionnelles dans ce domaine et on a des partenariats avec des entreprises qui permettent de faire ce lien
- MMI, les métiers du multimédia et de l'internet parce qu'on est à l'ère de la digitalisation. Cela permettait de couvrir des domaines assez diversifiés.

On a déjà quelques ressources en termes de plateformes techniques disponibles pour certaines spécialités, mais il y a des plateformes techniques à construire. On a fait remonter des demandes budgétaires ou des demandes de postes pour assurer les ouvertures.

M. LE PRESIDENT.– Laurent nous remettra sa copie pour ouvrir peut-être un département GEA.

M. BERNARDINO.– Les trois propositions qu'il a faites, il n'ouvrirait qu'un seul département, ce serait ou GEA ou informatique ou hygiène sécurité et

environnement éventuellement. Je trouve que GEA et informatique, ce serait pertinent pour Vitry. On a deux GEA à plus de 120 places, ils sont pleins tous les ans. Un GEA aux portes de Paris serait facile à remplir et l'informatique aussi. C'est Laurent qui doit faire remonter la note.

M. LE PRESIDENT.– Je dois faire remonter la note aujourd'hui à Anne-Sophie BARTHEZ. Je vais l'appeler aujourd'hui pour lui dire que les choses sont calées. Laurent a pris parti, les choses sont moins calées du côté de Créteil Vitry parce qu'en étant en Argentine, c'est moins facile à manier que d'ici, mais les choses avancent.

M. BERNARDINO.– Notre sentiment, c'est que les choses seraient à temporiser sur 2020 plus que 2019. Sur Sénart, on a des locaux que l'on peut mobiliser parce que l'ESPE a des locaux qui peuvent être mobilisés pour l'enseignement. Nous pouvons mobiliser des locaux dès 2019 ce qui n'est peut-être pas le cas pour Vitry.

Mme MARIN.– Sur la question des salles, il y a une petite souplesse sur quelques salles donc à revoir.

M. LE PRESIDENT.– Dernière information et on passe aux points de l'ordre du jour. Le désir du CFA Sup2000 est d'être en fort partenariat avec les universités. La discussion que l'on aura, mais pour le moment il faut que l'on comprenne les choses, parce qu'on a compris mais pas tout anticipé parce que le diable se cache dans les détails : comment incorporer une dynamique TLD mais pas que, aussi apprentissage, et aujourd'hui est offerte la possibilité de faire des sociétés universitaires de recherche. C'est un objet que l'on va travailler ensemble. On verra si on retient cette proposition. Elle sera discutée en CA quand on aura des idées plus claires dans ce domaine, en liaison avec les CFA notamment.

Voilà des nouvelles qui sont riches. On est sur une construction du territoire avec une autre approche évidemment avec les ordonnances et Alexandre qui nous éclairera.

Un point d'alerte de l'université, sur le fait que l'on sera en tension pour la rentrée prochaine. Il faut se mobiliser pour éviter ce qui arrivera, c'est-à-dire un engorgement de la L1 et un épuisement des collègues sur des étudiants qui ne devraient pas forcément rentrer à l'université et pourraient être sur d'autres orientations. C'est une mobilisation que l'on aura dès début décembre. On reviendra vers vous pour le prochain CA. Y a-t-il des remarques sur ces premières informations ?

(Il n'y en a pas.)

1.2. Approbation des procès-verbaux des séances du Conseil d'administration du 10 novembre 2017 et du 4 décembre 2017

Mme DE SUREMAIN.– Avant de vous proposer les PV soumis au vote, on va vous donner lecture des procurations.

(Lecture des procurations.)

Mme DE SUREMAIN.– Nous présentons deux PV qui correspondent à la mandature précédente.

Sur le premier PV du 10 novembre 2017, il y a quelques propositions de modification lexicales qui ne modifient pas le sens général :

En haut de la page 31, vous voyez une précision « juridiquement en effet, mais politiquement il l'est. »

Une autre modification dans le bas de la page 33. Première modification « si ce n'est juridique du moins grammaticale » au lieu de « au moins. »

Et à la fin de la page « désolé d'être non-juriste. Nous sommes majoritairement dans ce cas, je pense que c'est plus clair. »

Ce sont des modifications qui ne modifient pas le sens.

Dernière modification à la page 48, une précision à la cinquième ligne, il y a une coquille : il est indiqué « LLSH » je pense que c'est l'IUT Sénart Fontainebleau.

Ce sont les seules modifications qui ont été proposées que nous vous transmettons. S'il n'y a pas d'autres modifications, nous pouvons mettre au vote ce PV.

M. THAUVRON.– Une petite remarque. En CFVU, nous avons le travail du sténotypiste dans les 15 jours ou trois semaines qui suivent la CFVU, ce qui permet d'avoir à l'esprit ce qui a été dit et ce qui motive à lire les choses. Là, c'est un an après. Je comprends le contexte particulier, mais nous n'avons pas non plus les transcriptions des derniers CA. Serait-il possible d'un point de vue opérationnel d'avoir ces versions brutes dans les 15 jours ou trois semaines, dès que vous les recevez ?

Mme DE SUREMAIN.– On va s'y attacher parce que cela permet d'être plus présent et plus au fait de ce qui est discuté et évoqué avec une mémoire encore fraîche de ces PV. On va vous les transmettre le plus rapidement possible.

Y a-t-il d'autres remarques à apporter à ce PV ancien ?

Si ce n'est pas le cas, on vous propose de voter sur ce PV.

Il est procédé à un vote à main levée.

Le procès-verbal de la séance du 10 novembre 2017 est adopté à l'unanimité moins une abstention.

Mme DE SUREMAIN.– Un deuxième PV qui remonte au mois de décembre 2017 pour lequel nous n'avons pas eu de modifications proposées. Vous l'aviez en ligne sur le SharePoint. Il s'agit du PV du 4 décembre 2017.

(Il est procédé à un vote à main levée.)

Le procès-verbal de la séance du 4 décembre 2017 est adopté à l'unanimité moins une abstention.

2. VIE INSTITUTIONNELLE

2.1. Approbation de la composition de la Commission des statuts

M. LE PRESIDENT.– A la commission des statuts, il y a eu un certain nombre de remarques, des étudiants se sont proposés pour y rentrer, cela a été adopté. On vous propose l'adoption finale de cette proposition de la Commission des statuts que vous avez en lecture sur l'écran. Il n'y a rien de différent, il manque même encore un suppléant, mais on est au maximum de ce que l'on a pu composer. Cela a été évoqué mais c'est la partie finale de l'histoire.

S'il n'y a pas de remarques, je vous propose d'adopter cette proposition de commission dont le président est Nicolas LIGNEUL.

(Il est procédé à un vote à main levée.)

La composition de la commission des statuts est approuvée à l'unanimité.

3. FORMATION ET RECHERCHE.

3.1. Approbation de la répartition des crédits de la contribution de vie étudiante et de campus (CVEC) pour l'année 2018.

M. LE PRESIDENT.– Le CROUS remet au pot. Une partie revient à l'université et le CROUS a une autre partie et on se demandait ce qu'elle devenait. Cette autre partie revient en grande partie à l'université. Des propositions seront faites avec le Rectorat en coordination, pour les mêmes objets de la CVEC.

Mme CADUSSEAU.– Bonjour à toutes et tous.

Nous allons voir le travail de la commission pour la CVEC.

La CVEC vous a déjà été présentée. Il s'agit de la contribution dont sont redevables les étudiants préalablement à leur inscription qui est de 90 €, montant sur lequel l'université recevra une somme de 41 € par étudiant inscrit en formation initiale.

Le produit de cette collecte est destiné, comme la circulaire nous l'indique – mais nous attendons une autre circulaire, qui vient finaliser ce que l'on peut faire sur le produit de cette collecte – à favoriser l'accueil et l'accompagnement social, sanitaire, culturel et sportif des étudiants et à conforter les actions de prévention et d'éducation à la santé réalisées à leur intention.

Une commission a été constituée et s'est réunie. Le rôle de cette commission est de proposer des orientations et des actions pour l'emploi de la CVEC, et c'est ce qui a été fait dans le cadre d'une première réunion, avec un vote passé en CFVU. Aujourd'hui, on va passer au vote en CA.

Le deuxième rôle de cette commission est de faire un bilan des actions en fin d'année et ces actions seront communiquées au ministère, à la DGESIP et examinées par le CNESER.

Voilà la liste des membres de la commission : des représentants étudiants, des représentants de la direction des services et des services centraux qui sont concernés par les actions envers les étudiants que j'ai précédemment citées, des représentants élus enseignants de la CFVU, représentants des composantes et représentants du CROUS de Créteil, et des membres invités, en particulier Claude PASQUIER, pour son aide sur les aspects financiers, sur ce que l'on peut faire et pas faire à partir de cette contribution, et bien sûr les personnes compétentes derrière.

Il a été fait une estimation prévisionnelle de ce que nous serions censés recevoir de ce reversement CVEC à l'UPEC sur la base des effectifs de cette année inscrits au 31 octobre 2018 à l'université, 29 591 étudiants, ce qui pourrait apporter une somme de 1 213 231 € à l'université.

Cette enveloppe court sur l'année 2018 et 2019 et nous avons quatre mois de 2018 à couvrir par les sommes apportées par cette enveloppe et le reste sera pour l'année 2019, sachant qu'en 2019 il y aura une autre dotation à partir de septembre.

Le principe sur lequel nous nous sommes basés, c'est le calcul par rapport à l'estimation prévisionnelle calculée de 4/10^e pour les quatre derniers mois de l'année. Pour cette somme de 485 000 €, on a mis de côté ce qui est destiné à faire fonctionner le FSDIE, la médecine et la carte de sport sur la base de 16 € par étudiant pour la FSDIE et 5,10 € pour la médecine et la carte de sport ; c'est le manque à gagner de ce que la gratuité du sport décidée précédemment apporterait au SUAPS. Cela couvre un montant de 249 000 €. Sur la somme allouée initialement, il y a une enveloppe qui reste pour des actions complémentaires et c'est ce qui a fait l'objet du travail de la commission CVEC.

Les pistes qui ont été mises en avant lors des travaux de cette commission sont :

- Développer la politique de santé et de prévention,
- Développer la politique culturelle,
- Repenser les campus, c'est-à-dire que c'est une demande forte des étudiants élus, créer un lien, une cohésion sur les campus entre les étudiants qui se reconnaissent comme appartenant à l'UPEC et également d'autres actions en faveur d'une politique écologique sur les différents sites ou campus de l'UPEC.
- Développer la politique sportive pour tous les étudiants sur tous les campus et pour également les sportifs de haut niveau, favoriser le sport des sportifs de haut niveau.
- Une dernière ligne sur l'engagement UPEC, c'est quelque chose qui est en train de se mettre en place au niveau de l'université.

C'est ce qui est financé par les 41 € dont je vous parlais. Il faut savoir que le CROUS va également contribuer à ces actions par les propres montants dont il bénéficie et

ils envisagent d'intervenir sur des actions culturelles, des actions logements et des actions de prévention sanitaire qui vont être complémentaires à celles décidées par rapport au 41 € de la CVEC.

Mme LE LAGADEC.– Vous pouvez revenir sur la slide d'avant ? Sur les actions du CROUS.

Mme CADUSSEAU.– Dans la commission CVEC, il y a des représentants du CROUS et l'idée est que les actions financées par le CROUS et les actions financées par la CVEC soient complémentaires les unes des autres, parfois sur des domaines qui sont proches et qui peuvent permettre des compléments d'action.

La CVEC qui s'est réunie le 7 novembre a décidé de travailler en deux temps.

Tout d'abord et bien sûr, la répartition des crédits pour la fin de l'année 2018 et on travaille dans l'urgence puisque l'on met au vote aujourd'hui et on est le 23 novembre. C'est vraiment pour les dernières semaines et les engagements des toutes premières semaines de l'année 2019.

Une deuxième réunion qui s'est tenue hier et qui a travaillé sur les actions et les répartitions de l'année 2019 qui passeront au CA du 18 janvier.

La méthodologie sur laquelle nous avons travaillé, sur laquelle se base la proposition qui vous est faite, c'est comme je le disais tout à l'heure, on part des 4/10^e pour les quatre derniers mois de l'année 2018 et on se repose sur ce qui est nécessaire au fonctionnement d'après les années précédentes des actions de la FSDIE, de la médecine et du sport. On a ce complément de 235 000 € à répartir sur les différentes actions.

Lors de la réunion du 7 novembre, les étudiants et les services porteurs de ces actions, ont émis un certain nombre de propositions qui ont été discutées et l'arbitrage a été fait avec le VP étudiant et moi-même, en fonction de ce qui était faisable sur les dernières semaines dans l'urgence. Toutes les actions qui avaient été envisagées et proposées ne sont pas toutes faisables dans l'urgence.

Il faut savoir que si jamais nous n'arrivons pas, et vraisemblablement ce sera le cas, à engager l'ensemble des montants qui vous sont annoncés ici, on a de la part de Mme PASQUIER l'assurance que le reliquat serait versé dans le fonds de roulement, mais récupéré l'année suivante pour les étudiants parce que c'est de l'argent destiné à des actions envers les étudiants et qui reviendrait à la CVEC l'année prochaine.

Voilà le résultat de la proposition de la répartition des crédits 2018 de la CVEC :

Vous avez en haut à la ligne jaune les 51 % correspondant aux actions menées par la FSDIE, la médecine et le sport et ensuite un certain nombre de lignes correspondant aux demandes des étudiants et des différents services avec les pourcentages dans la colonne de gauche et les montants, quelques exemples d'actions qui seront envisagées dans ces dernières semaines dans ces différentes rubriques, culture, social, accompagnement des projets étudiants, santé prévention, sport, équipement de la vie de campus.

Le vote que l'on va vous demander sera sur le tableau.

Cela, c'est pour la suite sur laquelle on a déjà commencé à travailler à la réunion d'hier, mais qui vous sera présentée en janvier. Le vote va se faire sur le tableau.

M. WOLKENTEIN.– Sur la terminologie, j'ai des doutes sur santé et prévention, concours photo. J'ai quelques petits doutes.

Séances d'ostéopathie, le wording me semble particulier.

Mme CADUSSEAU.– Ce sont des actions complémentaires à celles qui sont faites dans le cadre de la médecine du SSU.

M. WOLKENTEIN.– J'ose espérer.

M. PELLET.– Dans la même idée, l'accompagnement des projets étudiants n'est pas dans le FSDIE ?

Mme CADUSSEAU.– Normalement, bien sûr les projets étudiants se font dans le cadre de la FSDIE, mais là il s'agit d'une plateforme interactive qui serait utilisée pour présenter les projets étudiants.

M. VINCENT.– Pour compléter, cette fameuse plateforme numérique, c'est le site Wweeddo, c'est une plateforme collaborative dans le but de faire des projets autour de l'entrepreneuriat, même des projets étudiants classiques. Le but, c'est de la mise en réseau. C'est de l'aide autant sur le plan matériel, humain, des conseils, un accompagnement, mais aussi financier. Le gros avantage, c'est cette force par un gros réseau que possède cette plateforme, mais aussi l'intérêt est qu'il ne s'agit pas forcément que de financements mais d'un réel accompagnement. Il y a déjà une certaine base et l'université dépenserait 2 000 € pour avoir accès à des outils complémentaires pour la gestion de projet pour que l'université et notamment le SUIO, puisse accompagner l'étudiant pour que l'université ait la main prise.

M. PELLET.– Ce qui veut dire que les 2 000 €, c'est le prix annuel de Wweeddo ?

M. VINCENT.– C'est cela.

M. PELLET.– On a un service informatique qui devrait être capable de faire cela, le sapin*. Pourquoi prendre là encore un opérateur privé alors que l'on dispose de ressources à l'université ?

Mme HARIR.– Cette plateforme est une plateforme d'accompagnement projets et qui permet de mettre en réseau avec différentes collectivités et entrepreneurs qui peuvent aider les projets étudiants. On est plutôt dans un outil d'aide à la gestion de projets et au montage de ces projets. C'est plus un support pour aider à ces projets plutôt qu'une plateforme qui va être purement pédagogique où le sapin pourrait avoir un rôle à jouer.

On est dans un outil que l'on a envie de déployer déjà au niveau des services centraux, mais qui pourrait également servir au niveau des composantes, si vous avez des étudiants qui proposent des projets, pour que vous puissiez les examiner. C'est en ce sens que l'on n'a pas fait appel aussi au sapin.

On est dans un outil comme tous les autres outils que l'on peut avoir pour certaines activités. C'est pour cette raison.

Par rapport au FSDIE, il faut bien voir que l'on est sur 2019. Le FSDIE est déjà engagé, on est dans une part d'action complémentaire. C'est dans le cadre de compléments que l'on a fait cette proposition qui a été validée à la dernière CFVU.

M. PELLET.– C'est pour un an.

Mme CADUSSEAU.– C'est pour quatre mois.

M. PELLET.– Peut-on prévoir qu'un bilan soit fait de l'apport de cette plateforme dans l'aide aux projets comparativement à la situation antérieure ?

Mme HARIR.– Oui, sur toutes les actions que l'on doit mener, on doit faire un bilan.

M. VINCENT.– Le réel avantage que l'université n'ait pas créé sa propre plateforme, c'est qu'il y a une vraie base et le vrai avantage est que cela met en relation des personnes et entreprises extérieures à l'université pour avoir un impact plus grand.

M. BERNARDINO.– Il y a un solde prévisionnel de 105 000 €. Est-il possible de lancer déjà des appels à projet sur le reliquat qu'il peut y avoir, pour l'année N + 1 ? S'il y a de l'investissement, cela peut être des projets qui nécessitent plus de préparation.

Mme CADUSSEAU.– Cela va faire partie de la réunion prochaine et d'envisager ce que l'on fera en 2019. De gros projets ont été remontés que l'on n'a pas pu faire apparaître ici parce que ce sont des projets de grande ampleur, même des projets pluriannuels au niveau du sport, qui auront besoin d'investissement.

Mme LE LAGADEC.– Je voulais revenir sur l'origine de ces 41 €, je rappelle que c'était la suppression de la mutuelle étudiante. Se pose la question de l'accès à une complémentaire santé étudiants. Aujourd'hui, beaucoup de jeunes risquent de se retrouver sans complémentaire santé. Puisqu'il y a un budget important, il y a un dispositif Rhésus à l'UPEC, je ne sais pas où il en est, mais il faudrait savoir combien d'étudiants à l'UPEC n'ont pas de complémentaire et ensuite, comment nous pouvons travailler avec eux à les aider à avoir une complémentaire. Je vois que la question de la santé va petit à petit se noyer dans le sport, la culture etc.

La deuxième question, une somme sera dédiée à l'achat d'un vélo électrique. Moi-même ayant un vélo électrique et ayant envisagé de venir à vélo électrique, je me suis dit : je ne sais pas où, de manière sécurisée, je peux laisser mon vélo donc jamais je ne viendrai à vélo. Quand vous payez votre vélo 1 000 €, vous ne le laissez pas dans la rue. C'est une question, peut-être que cela existe.

Mme CADUSSEAU.– Je ne sais pas, mais ces vélos électriques sont demandés dans le cadre du sport. D'après les discussions que nous avons eues hier avec le directeur du SUAPS, cela entrerait dans des actions de sport et prévention santé pour amener des étudiants qui sont dans des situations de santé telles que du sport serait nécessaire pour eux. Ce serait bénéfique avec une entrée progressive dans le sport et ces vélos les aideraient pour ces activités.

Pour répondre à l'autre question concernant la complémentaire, c'est la Sécurité Sociale, ce n'est pas la complémentaire qu'a remplacée la CVEC.

Mme LE LAGADEC.– Petit à petit on glisse vers le paiement de beaucoup d'actes par les complémentaires santé, d'où ma question. Mais je ne demande pas de réponse tout de suite.

Mme HARIR.– Pour donner un complément, la CVEC n'a pas vocation à remplacer la Sécurité Sociale ni la complémentaire santé. Cela étant, pour les étudiants qui se retrouvent dans des difficultés sociales de paiement, il y a toujours les aides sociales qui sont prévues pour les étudiants. Cela va rentrer dans cet axe.

Mme FAURE.– Vu la situation sociale des étudiants aujourd'hui, peut-être que pour 2020 il y aurait besoin d'avoir une réflexion sur un personnel comme les autres universités qui ont une vraie assistante sociale dédiée à l'accompagnement des étudiants, puisque Paris 13, Paris 8 ont leur propre assistante sociale pour les étudiants.

La permanence d'assistantes sociales du CROUS est très réduite, à deux demi-journées. En plus de l'argent, c'est surtout de l'accompagnement humain. Le social

est régionalisé. Maintenant, c'est l'assistante sociale de secteur qui intervient, l'assistance sociale des personnels étudiants est plutôt là pour aiguiller sur les dispositifs sociaux territorialisés. On va parler de la campagne d'emploi, mais pour 2020 il faudrait envisager qu'il y ait comme les autres universités de notre académie un vrai personnel.

M. LE PRESIDENT.– Pour répondre directement, le CROUS c'est son rôle, mais en plus va avoir des actions complémentaires, cela a été dit. C'est une réflexion que l'on peut travailler avec le département. C'est quelque chose que l'on peut mutualiser sur une approche. De toute façon, ce pilotage de l'approche sociale est décisif. On est sur des populations qui ne sont pas du tout les mêmes.

C'est renforcer cette action avec le CROUS, le département.

Mme LE LAGADEC.– Étant donné qu'il y a un reliquat, je vais dans le sens de Madame FAURE. Étant donné qu'il y a un reliquat important, sur la réflexion de mieux accompagner les étudiants qui sont dans des difficultés sociales – parce que le CROUS a peut-être des moyens, je ne le sais pas, mais on voit que l'université potentiellement en a – pourquoi attendre 2020 ?

Mme GUISNEL.– Je vais rebondir sur l'intervention de Joëlle. Le CROUS est dans nos locaux au service de santé universitaire. Ils ont renforcé leur présence en termes de moyens humains à partir de la rentrée à partir du 15 septembre avec deux assistants sociaux tous les jours et j'ai reçu un mail de la cheffe des assistants sociaux me disant qu'il n'y aurait plus de permanence le lundi en raison de la très faible activité.

M. LE PRESIDENT.– Je vous propose de faire une réflexion là-dessus parce que de toute façon, on est tous concernés.

M. GUYARD.– Un point plutôt juridique, c'est que la CVEC n'a pas vocation à financer de masse salariale de façon pérenne. Qui voudra venir en vacation ici dans ce statut vacation précaire ? C'est compliqué.

M. VINCENT.– Même si on est d'accord avec les interventions, malheureusement, même avec toute la bonne volonté, il faudrait créer un vrai emploi.

M. PELLET.– Une question sur la composition de la commission. Apparemment, les représentants de l'UNEF ne sont pas là.

M. LOWENSTEIN.– Parce qu'ils ne se présentent pas.

M. PELLET.– C'était ma question.

M. VINCENT.– Toutes les organisations étudiantes sont représentées, seulement...

M. LOWENSTEIN.– Ils sont dans la commission, mais ils ne se présentent pas quand on en fait.

M. PELLET.– Donc les noms affichés, ce sont les membres présents de la commission ?

M. LOWENSTEIN.– Ils sont absents et pas représentés mais ils reçoivent les mails et les invitations.

M. PELLET.– Ce solde prévisionnel dont on parle, c'est une sorte de fonds de roulement ?

Mme CADUSSEAU.– Ce sera reversé dans le fonds de roulement.

M. PELLET.– Il n'y a pas de fonds de roulement propre de la CVEC ?

Mme HARIR.– Bien sûr que non.

M. PELLET.– Ma question, c'est : est-ce juste parce que c'est la première année que l'on n'a pas cherché à tout prix et que l'on a constitué une réserve ?

Mme CADUSSEAU.– Parce qu'on fait cela dans la précipitation.

M. PELLET.– Mais les années suivantes a priori le budget ne devrait pas comporter ceci.

M. LE PRESIDENT.– Bien sûr, mais nous pouvons avoir une mémoire sur les investissements qui peuvent concerner l'objet de la CVEC.

M. PELLET.– C'est un quart de la dotation, c'est important.

M. LE PRESIDENT.– On est d'accord, mais ce ne sera pas perdu.

Mme CADUSSEAU.– Cela reviendra à la CVEC pour les étudiants l'an prochain.

Mme COSTES.– Une part de la FSDIE sera reversée pour la mobilité internationale ?

Mme CADUSSEAU.– L'an prochain ? Ce sera l'objet de la prochaine communication en janvier.

Mme HARIR.– Un complément pour le vote présent. Par rapport à ce tableur et au 1 à 2 %, on est bien sur un complément. L'aide sociale est déjà incluse dans le FSDIE. L'exercice est particulier parce qu'on est sur l'exercice précédent et c'est un roulement de quatre mois, mais 1 % ou même le reste, cela vient compléter ce qui est déjà fait c'est en plus. L'idée pour éclairer c'est que l'on va rebattre les cartes et les axes. Ce sera beaucoup plus clair en termes de montant de pourcentage alloué à chaque orientation. Pour 2018 c'est particulier.

Mme LE LAGADEC.– Je n'ai toujours pas ma réponse pour les vélos.

M. LE PRESIDENT.– Il y a un parking vélos.

Mme CADUSSEAU.– Il est au SUAPS.

M. PELLET.– J'aimerais que la réflexion soit reliée au projet de la dalle.

Mme LE LAGADEC.– Quand vous arrivez au campus centre.

M. LE PRESIDENT.– On descend dans le parking où il y a des places pour les vélos, certes beaucoup encombrées par les scooters, je le reconnais. C'est sécurisé, il y a des caméras dans le parking.

M. GUYARD.– Il n'y a pas eu de vol signalé depuis un bout de temps.

M. LE PRESIDENT.– Nous pouvons à l'occasion de discussion revoir ce périmètre parking.

Mme LE LAGADEC.– Il y a eu l'année dernière des initiatives étudiantes autour du covoiturage qui étaient de bonnes initiatives. Ce plan de déplacement des étudiants et des personnels est très important à travailler dans le contexte de bouleversements climatiques que l'on connaît. On est tous dans cette volonté.

Afficher que l'UPEC prend cela en main et incite fortement avec des vélos qui sont à disposition, que cela se voit et que ce ne soit pas caché dans le parking, c'était cela.

M. LE PRESIDENT.– Ce sera vu avec Laurent CATHALA prochainement mais pas forcément électrique, c'est bien de pédaler aussi.

Mme CADUSSEAU.– Les vélos électriques seront utilisés dans le cadre d'une progression douce vers le sport pour les étudiants qui en ont besoin.

M. LE PRESIDENT.– Il y a aussi des parkings à vélos au Mail des mèches au campus Boule. Il faut réfléchir à la sécurisation.

Mme CADUSSEAU.– On met au vote.

(Il est procédé à un vote à main levée.)

La répartition des crédits de la CVEC pour l'année 2018 est approuvée à l'unanimité.

3.2. Information relative à la demande de renouvellement de l'accréditation de trois diplômes d'ingénieur de l'ESIPE

M. WOLKENSTEIN.– Bonjour. L'objet de cette intervention, c'est de faire un point d'information dans le cadre de la demande de renouvellement de l'accréditation de trois diplômes d'ingénieur de l'ESIPE.

Deux mots sur le processus.

La commission qui s'occupe de l'évaluation des formations d'ingénieur et des accréditations, c'est la commission des titres d'ingénieur qui est le pendant du HCERES pour les autres formations universitaires.

Les trois formations qui font l'objet ici d'une demande de réhabilitation sont les suivantes :

- Il s'agit d'abord de la spécialité du diplôme d'ingénieur en génie biomédical et santé. Plus connue sous le nom de ISBS qui est la plus ancienne formation d'ingénieur de l'UPEC créée en 2004, qui est un département de la faculté de

médecine, qui a été réhabilitée par période de trois ans depuis et qui a été habilitée à délivrer le diplôme non seulement en formation initiale, mais en formation par apprentissage et par formation continue.

- Le deuxième diplôme qui fait l'objet ici de la demande de réhabilitation est un diplôme en informatique et santé qui lui, est un département qui a été créé ex-nihilo il y a trois ans, habilité pour trois années. Ex-nihilo c'est pour la formule, mais qui est issu d'une grande tradition sur le site de Créteil et Vitry, qui est l'héritier des formations de licences professionnelles, département réseau et télécom de l'IUT Créteil Vitry.
- Le troisième département qui fait l'objet de la demande est issue de l'ESIAG, l'Ecole Supérieure d'Informatique Appliquée à la Gestion, ex-MIAGE pour ceux qui connaissent mieux. Il y a une longue tradition d'une trentaine d'années dans le domaine de l'informatique et surtout dans le domaine de l'alternance. Ce troisième département a été habilité pour les trois formes : formation initiale, par apprentissage et formation continue.

Deux mots du calendrier :

Après cette séance qui est un point d'information, nous enverrons le dossier à la CTI, c'est un gros travail. Dans un deuxième temps, pendant deux jours, la commission désignée par la CTI viendra expertiser, procéder à une sorte d'audit du 23 au 25 janvier 2019. Cette commission est menée par un rapporteur principal, en l'occurrence Xavier OLAGNE.

La CTI désigne deux membres, un expert et un expert élève ingénieur. Pendant deux jours on présente notre bilan, notre projet, ils vont au contact de l'ensemble des acteurs de l'école : les élèves, les personnels administratifs, pédagogiques. A l'issue de ces deux journées, ils proposent un rapport d'audit soumis dans un deuxième temps à la séance plénière de la CTI qui est d'ores et déjà programmée pour le 16 avril.

Ce dossier est compartimenté en plusieurs parties :

Il y a d'abord l'évaluation globale de l'école, de l'ESIFE Créteil et le dossier concerne l'évaluation des trois départements respectifs de l'ESIFE Créteil que je viens de décrire.

Un point essentiel ici, ce dossier est à la fois porteur de perspectives de développement bien entendu, mais il est aussi porteur de recommandations. Le bilan de cet audit comporte un certain nombre de recommandations qui sont faites et les périodes de réhabilitation peuvent varier d'un an à trois ans et au maximum cinq ou six ans maintenant. Quand la CTI revient, elle regarde le côté pragmatique des choses. Une colonne de gauche pour les recommandations et une colonne de droite : qu'avez-vous fait pour répondre à ces recommandations. C'est au-delà du projet de développement, le cœur de métier de la CTI, c'est cela.

Je vais passer rapidement sur le petit historique.

2004 : création de l'ISBS, le département de la faculté de médecine et ce que je viens de décrire s'est déroulé entre 2015-2016 d'un point de vue juridique en quelque sorte, l'école a été créée en 2016, création de l'ESIFE en 2016.

Je ne vais pas revenir sur les éléments de contexte que tout le monde connaît. En 2016 s'est produite une évolution qui a quelque part impacté l'école pour une raison simple, c'est que l'ESIFE, d'où son nom, avait été pensée dans le cadre de la fusion dans le cadre de la fusion UPEC-UPEM. Un des éléments forts de cette fusion, si je reprends les termes d'un certain nombre de documents, était le rapprochement à terme de l'ESIFE Créteil avec l'ESIFE Marne-la-Vallée pour finalement ne plus être que l'ESIFE tout court. Les choses se sont déroulées autrement. C'est un point d'information, de contexte.

Pour finir, on a une nouvelle direction à la tête de l'université depuis septembre 2018. Je rappelle tout cela parce que plus ou moins directement, cela conditionne le dossier de réhabilitation.

Petit point de bilan :

Finalement en une grosse année, l'essentiel de ce que doit être une école d'ingénieur a été mis en place.

Je ne vais pas ici détailler les choses, mais de façon générale les structures détaillées par les textes et les statuts les outils indispensables ont été mis en place et fonctionnent. Compte tenu des temps courts, il reste encore beaucoup de choses à faire. J'ai listé les choses essentielles. Le conseil d'école a été mis en place, des choses normales pour une école. Nous avons une équipe administrative, un directeur, une directrice adjointe. Le directeur a été élu le 11 juillet 2016 – pas la meilleure date dans l'année pour prendre des fonctions – mais tout cela s'est fait et s'est mis au travail de façon progressive avec les difficultés inhérentes à tout démarrage, à tout projet.

On a fait ce qui est attendu par l'esprit de la CTI. On est parti de trois histoires différentes, que ce soit la MIAGE, que ce soit Vitry ou ISBS, et on a commencé, certains résultats ont été obtenus : des procédures de recrutement communes, des modalités de contrôle de connaissance identiques, des contrats pédagogiques harmonisés. Il reste des tas de matières à faire avancer, à faire évoluer, c'est normal, mais il est essentiel ici de dire que beaucoup de résultats ont été obtenus dans le cadre des recommandations de la CTI.

Ce qui est essentiel en termes de stratégie développement, c'est que l'on a mis en place pendant plusieurs mois des échanges. On a rencontré tous les acteurs de l'école et on a abouti à une thématique commune qui était demandée par la CTI que l'on résume ici, qui est de devenir le plus tôt possible une référence dans le domaine de l'ingénierie de la santé et du numérique inscrite dans la transformation sociétale. Le dossier traduit de façon détaillée cette ambition qui est une grande ambition.

Les trois départements et leur histoire ont des atouts pour s'inscrire dans cette ambition, premier point. C'est un thème fédérateur qui prend bien en compte les spécificités de ces trois départements.

Cela nous permet là encore de proposer une offre de formation d'ingénieur lisible, originale et adaptée au monde économique. Toutes les études montrent bien, je n'ai pas besoin de faire de grandes démonstrations, pour démontrer que la transformation numérique de la société est quelque chose de très dynamique, qui appelle énormément de besoins en termes de niveau de technologie, d'ingénieur, au-delà des besoins propres à tous les domaines, tous les secteurs. On sait qu'en France on manque encore d'ingénieurs et en particulier ici, c'est un domaine extrêmement dynamique.

On n'a pas besoin de faire une grande démonstration pour dire à quel point l'UPEC et à travers la COMUE, santé, société et le territoire, sont des éléments favorables à l'objectif que s'est fixé l'ESIPÉ Créteil.

Les axes de développement correspondent à une vision réaliste des choses. Une grande ambition oui, nous avons les moyens oui, et il y a les temps courts. Ce sont les grands axes de développement.

Premier axe essentiel, renforcer, structurer et sécuriser l'ESIPÉ Créteil au sens du fonctionnement courant des départements et de l'école.

Pour cela, un certain nombre d'options stratégiques ont été prises à la demande d'ailleurs de la CTI.

On n'ouvrira pas de nouvelles filières. Pas besoin de démonstration, qui dit nouvelle filière dit nouveaux moyens, nouvelles ressources.

L'idée essentielle est de stabiliser et de compléter les groupes prévus dans le dossier précédent. On affiche 432 qui est le résultat des effectifs en 2022-2023 sur les trois départements. Le 432, si je dois lui donner un sens, correspond parfaitement à l'adaptation des ressources et à un certain nombre d'indicateurs et

de ratios qui font que ce dossier est soutenable pour utiliser un mot que tout le monde connaît.

Une école, cela doit vivre avec les élèves ingénieurs. Une des priorités est aussi de faire vivre, de donner une vie étudiante à cette école. Beaucoup d'efforts ont été faits. Des associations, un bureau de sport commun, plusieurs autres associations, mais là encore, naturellement cela ne se décrète pas. Il y a un travail à faire. La direction de l'école est naturellement tout à fait mobilisée pour cela. Là encore il y a des progrès à faire bien entendu.

Un point sur le deuxième axe de développement que l'on a traduit avec la professionnalisation et l'ancrage économique et territorial. Un point qui semble essentiel pour tout le monde, c'est comment va évoluer l'apprentissage dans les années à venir, voire dans l'année à venir. Un point fort ici est de fortifier les liens avec le CFA Sup2000. Il y a beaucoup d'éléments à voir ici. Cela bouge dans un sens extrêmement concurrentiel. Pour une école pour laquelle l'apprentissage est une donnée essentielle, il faut que nous soyons non seulement attentifs, mais extrêmement sûrs des objectifs que nous devons atteindre. Pour cela il faut des partenaires et savoir trouver dans ce contexte le bon mode de collaboration.

Pour l'ancrage économique et territorial, quand on regarde l'histoire des trois départements, il y a beaucoup de choses qui s'inscrivent complètement. Le curseur est au bon endroit. Thématique oui et géographique également. J'ai noté que l'Ile-de-France est la première région européenne en nombre d'entreprises pharmaceutiques, la seconde en Europe pour l'équipement médical et la troisième pour les biotechnologies. C'est sur le volet santé. Dans le secteur du numérique, j'ai pris l'année 2018 : 24 892 projets de recrutements d'ingénieurs et cadres pour la seule région Ile-de-France.

Quand je parle de santé et de numérique, j'insiste pour dire que les thématiques développées dans les trois départements s'interconnectent. Quand on voit l'ISBS, on

fait de la bio-informatique, des biomatériaux, tout ce qui est dans le domaine de la génétique, on est amené à manipuler des Big Data, des données numériques. Cela se fait tranquillement. Les choses ne se font pas comme cela, mais les trois départements ont vocation à traduire cette thématique de façon extrêmement concrète.

Troisième axe de développement, l'international. Cela a un sens pour une école d'ingénieur pour une raison toute bête, c'est que la CTI donne à cette dimension un caractère obligatoire, contrairement à des formations plus classiques. Cela nous oblige à être originaux, à mettre en place des procédures qui sont censées donner à nos élèves une formation, une expérience à l'international avec tout ce que l'on peut mettre derrière ces mots, bien sûr. J'ai mis des pistes mais il en faudrait d'autres.

Nous avons des projets concrets qui sont très avancés de mise en place de filières d'ingénieurs à l'étranger, notamment à Rabat avec une université internationale des sciences de la santé.

Nous avons un certain nombre d'accords, d'échanges d'étudiants avec Barcelone, des accords internationaux avec Kyoto, des accords qui ont des contenus. Ce ne sont pas simplement des accords, qui se traduisent par des échanges par des projets en commun. Des projets de recherche sont montés toute l'année entre étudiants avec une finalisation, une semaine passée en Finlande par exemple pour l'ISBS où on tire les conclusions et on présente ces résultats de recherche.

Un dernier point pour l'international, c'est que l'on parle beaucoup d'aller dans des pays étrangers et parfois on est moins regardant pour comprendre comment un étudiant étranger est reçu ici chez nous. Il faut ici être attentif à l'accompagnement des étudiants étrangers en France. C'est l'avantage d'une école interne à l'université, il y a tous les services de l'université qui sont là pour nous épauler en particulier dans le domaine de l'international, la DRI.

L'école interne à l'université : je ne vais pas faire de grandes démonstrations. Il y a énormément de modes de collaboration entre l'ESIPÉ Créteil et les autres composantes qui se traduisent dans le domaine de la pédagogie, de la recherche et sur le plan administratif. J'ai eu l'occasion l'autre jour en CFVU de remercier les composantes qui ont joué le jeu pour aider l'ESIPÉ à se mettre en place, en particulier le FSEG, l'IUT de Créteil-Vitry, la faculté de médecine, qui sont des partenaires de tous les jours, parfois avec des discussions et des débats, mais toujours avec des résultats, c'est l'essentiel.

École interne de l'université avec des projets avec les autres acteurs. Le président parlait des UER, oui, l'ESIPÉ a un rôle à jouer dans les projets d'EUR, transformation environnementale =. La vulnérabilité des individus et des populations, cela nous parle du point de vue des projets de l'école.

Il y a des discussions assez avancées sur les modes de coopération qu'il peut y avoir sur le monde qui peut environner les notions de numérique et de santé, par exemple la qualité de l'air intérieur. On a des masters à l'UPEC avec lesquels on a sans doute vocation et plus que cela, il y a déjà des avancées sur les systèmes intelligents, sur la sécurité et la santé des équipements. Ici il y a des modes de collaboration, des options, des cours, des co quelque chose à mettre en place dans l'avenir.

Troisième piste, le doyen de médecine est parti mais il y a des pistes et même des projets sur la possibilité de mettre en place un diplôme de médecin ingénieur. Ce serait, je crois, et je parle sous le contrôle du président, quelque chose de très original. C'est quelque chose qui me botte, parce que je pense que c'est quelque chose de très important.

On a parlé tout à l'heure de l'institut du handicap. Le numérique, l'intelligence artificielle oui, on a sûrement quelque chose à apporter au niveau de l'ESIPÉ.

Enfin, un élément fort de la présence de l'UPEC au bénéfice de l'avenir de l'ESIPE, je pense que c'est beaucoup d'écoles, aujourd'hui les branches professionnelles recherchent ce que l'on appelle la double compétence avec tout ce que l'on peut mettre. À mon époque, quand nous faisons une école d'ingénieur au cours du soir, on faisait du management, c'était accessoire mais on sentait déjà qu'il fallait. Aujourd'hui la double compétence est quasiment indispensable. Un ingénieur n'est pas qu'un spécialiste de tel ou tel sujet, il a besoin d'être aussi un expert de management.

On a la chance à l'UPEC d'avoir des parcours de master avec l'IAE par exemple. Je pense, mais nous aurons le temps d'en discuter, que l'on a cela à la maison quand d'autres écoles sont obligées de bâtir des conventions ou des collaborations avec des établissements distants. On a là quelque chose qui, comme le médecin ingénieur, pouvait faire rêver, une double compétence avec IAE ESIPE, cela aurait du sens.

Voilà pour terminer. Ce que je viens de décrire, il faut le faire partager à tous les acteurs de l'école, même si on a commencé, du travail reste à produire. En tout cas, l'équipe reste mobilisée et se mobilisera encore plus pour les échéances à venir pour atteindre cette ambition dont je parlais. Il faut toujours avoir une ambition. Nous verrons dans le temps comment cela se passe, mais devenir une référence dans le monde de l'ingénierie de la santé et du numérique.

Je terminerai avec quelque chose qui nous est demandé par la CTI qui doit traduire cette ambition, c'est le nom de l'école.

Tout à l'heure j'ai dit que l'ESIPE Créteil devait devenir l'ESIPE avec Marne-la-Vallée. À partir de ce soir on dépose le dossier, la CTI vient du 23 au 25, on a pour ambition entre aujourd'hui et le 23 janvier de mobiliser tout le monde au niveau de l'ESIPE pour aboutir à la proposition d'un nom d'école. On a quelques idées, on fera quelques suggestions qui porteront haut et fort cette ambition. On peut imaginer

sans prendre de risques que les mots santé et numérique seront au cœur de cet acronyme pour qui tout le monde est invité à faire des propositions, pourquoi pas.

Voilà, je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.– Merci Jean-Félix. C'est ouvert à la discussion.

M. LE GOFF.– Bravo pour le projet et bonne chance pour la procédure. Une précision sur ce qui a été évoqué. Les écoles d'ingénieur nous sollicitent pour que l'on assure des formations de management auprès de leurs élèves ingénieurs. Ce serait dommage que l'on forme les élèves ingénieurs d'autres établissements et pas ceux de l'UPEC.

M. AVENEL.– J'abonde dans ce qu'a dit notre collègue et doyen, je lui souhaite bonne chance. On est également disposé à collaborer.

M. ZIDI.– Un versant que Jean-Félix n'a pas eu le temps de développer parce qu'il y a beaucoup de choses quand on parle de réhabiliter une école d'ingénieur. Ce n'est pas simplement une filière mais un ensemble de filières, c'est la partie recherche. En particulier dans les recommandations, dans les notes stratégiques de la CTI, ce qui est clairement pointé, c'est la chance qu'ont les universités de créer des écoles d'ingénieur dans un environnement de recherche. C'est le cas chez nous avec tous les laboratoires que l'on a et ils vont même jusqu'à profiler les choses en disant que l'avenir, c'est de créer des chercheurs-ingénieurs.

Il ne s'agit pas de mettre des mots comme cela en l'air, il faut concrétiser des actions que l'on a vues dans le déroulé de la présentation. J'ai souvenir de la dernière visite de la CTI, on a eu une discussion avec les experts. Ils ont bien compris qu'au niveau de l'UPEC, on a un environnement de recherche adéquat pour aller dans ce sens et baigner les élèves ingénieurs dans des environnements de recherche dans le cadre de projets, stages etc. Ce sont des choses classiques, mais ce sont des actions et des perspectives qui sont dans le dossier – Jean-Félix n'a pas eu le temps de les présenter ici – qu'il faut mettre en œuvre.

M. WOLKENSTEIN.– C'est l'ancrage dans l'UPEC dont je parlais, que les masters portaient évidemment avec la marque de la recherche derrière.

M. PELLET.– On sent bien que dans certaines questions notamment celle Monsieur LE GOFF il y a un sous-texte, mais pour les administrateurs qui, comme moi ne sont pas au courant de ce qui se passe à l'ESIPE, pourriez-vous nous expliquer l'histoire de la disparition de la préparation interne ? Est-ce lié à des choix d'orientation thématique de l'école ?

M. WOLKENSTEIN.– Le cycle préparatoire intégré ? On parle du département SI, Systèmes d'Information avec son histoire, c'est-à-dire l'ancienne école de la MIAGE, qui est un master. Dans ce master MIAGE, les deux premières années de licence correspondaient à un cycle préparatoire intégré pour la première année du département systèmes d'information. C'était bien et c'est pour cela que l'on continue à avoir une articulation pour l'instant avec cette formule, parce qu'on a besoin d'avoir le vivier de première année, le SI a besoin d'une articulation forte avec cette licence, mais l'idée aurait pu être d'étendre ce cycle préparatoire intégré à l'ensemble des trois départements. Or, c'est l'apanage d'écoles ou de réseau d'écoles qui existent depuis très longtemps. Un cycle préparatoire intégré ? c'est un magnifique objectif, mais c'est un luxe difficile dans l'état pour conforter les trois départements. C'est une décision assez bien partagée avec les acteurs de l'école de dire que l'on fait une école en trois ans, on essaie aussi de diversifier les viviers parce que sur le département SI, c'est 70 % des gens. C'était une filière déjà sélective, mais 70 % des gens qui avaient fait ce cycle venaient alimenter le département SI.

Le choix qui a été fait a été de dire que l'on fait une école en trois ans. Il y a de grands réseaux d'écoles avec des cycles de cinq ans. Compte tenu des moyens dont j'ai peu parlé ici, le curseur était au bon endroit.

M. LE PRESIDENT.– Merci. C'était un point d'information, il n'y a pas de vote.

4. RESSOURCES HUMAINES

4.1. Approbation de la campagne d'emplois pour l'année 2019

Mme DE SUREMAIN.– Après les grandes orientations budgétaires que nous vous avons présentées le 19 octobre et qui ont été adoptées par ce CA, nous vous présentons aujourd'hui la campagne générale d'emplois. On va s'appuyer sur la note diffusée sur le SharePoint.

Ce que nous présentons aujourd'hui, c'est la campagne d'emplois pour 2019 qui représente le volet Ressources Humaines et emplois de notre politique globale de l'UPEC puisque ces deux éléments sont complémentaires.

Notre politique globale pour l'UPEC étant d'assurer notre mission de service public et de faire face à la hausse des effectifs étudiants dans les meilleures conditions possible et de développer l'activité en formation et en recherche de notre université. Pour équilibrer notre budget global, nous avons tablé sur la poursuite de la croissance de nos ressources propres en les affectant d'un prélèvement de 20 % et nous avons fait le choix de préserver l'emploi pour soutenir le développement de notre université.

Aujourd'hui, ce que nous vous proposons, c'est une campagne d'emplois générale que l'on peut qualifier, je crois, d'ambitieuse et nous sommes heureux de pouvoir vous la proposer ainsi cette année. Ce ne sera peut-être pas le cas toutes les années.

Du point de vue des enseignants et des enseignants-chercheurs, nous vous proposons de suivre les choix exprimés par les composantes et de publier tous les postes devenus vacants par mutation ou par départ à la retraite, tel que ces choix ont été exprimés par les composantes. Vous avez un tableau en page 3 de la note qui accompagnait les tableaux que vous trouviez également sur les SharePoint.

En page 3, vous voyez que vous avez toute une série de maintien d'enseignants-chercheurs et d'enseignants-chercheurs hospitalo-universitaires et d'enseignants du

premier et second degré. Nous soutenons toutes ces demandes de maintien. Ces demandes ont été étayées par des fiches d'expression de besoin circonstanciées. Nous avons sollicité les composantes à de nombreuses reprises, les présidents et le service des ressources humaines ont envoyé des messages pour que ces fiches d'expression de besoin soient bien exprimées. Nous avons sollicité à plusieurs reprises les composantes.

Nous soutenons aussi toutes les demandes de transformation qui ont été exprimées par ces composantes : transformation d'enseignants du second degré en maîtres de conférences ou bien de maîtres de conférences en professeurs. Vous voyez dans la seconde colonne, page 3, l'ensemble des demandes de transformation que nous soutenons. Nous les soutenons parce que ces demandes de transformation participent du développement du lien entre formation et recherche et page 8, nous aurons le détail de toutes ces transformations. Elles soutiennent ce développement du lien entre formation et recherche qui caractérise l'université, parce que ces transformations de postes de maîtres de conférences en professeurs notamment accroissent notre possibilité d'encadrement de recherche et parce que cela permet d'ouvrir des perspectives de carrière à de jeunes maîtres de conférences HDR, qui parfois ne sont plus si jeunes mais qui n'arrivent pas à trouver des possibilités de concourir sur des postes de professeurs. C'est une possibilité d'évolution de carrière que nous offrons en interne, les concours étant évidemment ouverts et passant par des comités de sélection régulièrement constitués et convoqués.

Ces propositions de transformation concernent l'IUT de Créteil Vitry.

Sur un poste susceptible d'être vacant, un poste va se libérer en fonction d'un départ à la retraite qui aura lieu soit au 1^{er} septembre 2019, soit au 1^{er} janvier 2020 ; en fonction de la décision finale, ce poste sera ouvert au recrutement sur 2019 ou 2020.

Ensuite, cela concerne deux postes à la FST rattachés à deux laboratoires différents, l'un pour le LISA, l'autre pour le LAMA, avec une modification de section du CNU et transformation d'un poste de maître de conférences en un poste de professeur. Cela concerne aussi un poste à la FSEG avec un poste susceptible d'être vacant.

Trois postes à l'ESPE avec une transformation de poste du second degré vers des postes de maître de conférences. Dans le cadre de l'ESPE, on pourrait objecter que cela peut réduire le potentiel d'enseignement de l'ESPE alors que l'on entend dire qu'il faut davantage d'encadrement à l'ESPE.

Ce sont des demandes de transformation qui ont été formulées de manière stratégique par la composante dans la mesure où c'est une composante pluridisciplinaire. Il y a des disciplines très fortement en tension avec de besoin de formation qui vont aller croissant si on envisage la prochaine réforme qui sera annoncée vraisemblablement au cours de l'hiver, une forte demande notamment une pression sur les lettres et les mathématiques.

En revanche, il y a d'autres disciplines où les besoins de formation sont moins forts et les besoins d'encadrement peuvent être modifiés et cela participe d'une stratégie plus générale d'universitarisation de l'encadrement à l'ESPE parce que c'est une composante où la proportion d'enseignants-chercheurs est très faible par rapport au nombre de postes de second degré.

Également une transformation en médecine, entièrement financée par le ministère et un pyramidage de MCU en PU-PH.

Voilà pour les transformations que nous soutenons.

Au-delà de cette politique de republication de l'intégralité des postes devenus vacants par départ à la retraite et mutation et de cette politique de transformation des postes, nous souhaitons aussi développer l'emploi à l'UPEC pour faire face à la croissance d'effectifs remarquée depuis des années, notamment dans plusieurs composantes et pour apporter un soutien en personnel titulaire à des composantes

et des formations qui ont recours à des personnels non titulaires en grand nombre, alors même que ces formations et composantes concourent activement et fortement au développement général de l'université.

Comme nous l'avions annoncé lors de la campagne anticipée d'emplois pour le second degré en octobre, nous avons souhaité avoir un maximum d'éléments en main pour procéder aux arbitrages entre toutes les demandes de formation. Ce qui fut dit fut fait, nous avons rencontré toutes les composantes afin de faire le point sur leur situation et leur perspective, ce qui nous a permis de vous proposer aujourd'hui des arbitrages, de manière plus étayée que nous n'aurions pu le faire en septembre ou en octobre.

Le paradoxe est que le ministère ne nous délègue pas cette année de supports de postes supplémentaires, donc comment procéder à des créations ? Nous remercions chaleureusement ici la direction des RH et le travail qu'elle a effectué, un travail d'enquête extrêmement minutieux et d'archéologie qui nous permet de vous proposer aujourd'hui, non pas exactement des créations de postes mais plutôt des réactivations de postes. En effet, au terme de cette analyse minutieuse, la direction des RH a identifié quatre supports de postes qui n'étaient plus utilisés et que nous proposons de remettre dans cette campagne d'emplois.

Nous proposons de réactiver ces supports existants qui font partie du plafond d'emplois délégué par l'État et de le réactiver en injectant de la masse salariale qui vient d'une partie des dotations complémentaires annoncées par le Rectorat pour soutenir la mise en place de la loi ORE.

Nous avons donc arbitré de manière positive en faveur de postes de maîtres de conférences et de postes de second degré, puisque cette campagne d'emplois est générale. Nous considérons aussi les besoins exprimés en postes de type profil second degré.

Cela conduit à vous proposer la réactivation de deux supports de postes pour la FST, pour un poste de type second degré en anglais et un poste d'enseignant-chercheur de maître de conférences en biologie des populations et écologie.

Nous proposons également la réactivation d'un support de poste pour l'IUT de Sénart-Fontainebleau avec un poste de type second degré en anglais et un poste de maître de conférences pour la FSEG liée au laboratoire ERUDIT, donc un poste de sciences économiques.

Il y a également un redéploiement qui se joue entre deux composantes et un service central, un redéploiement de l'ESPE vers FSEG.

De quoi s'agit-il ? Nous n'avons pas prélevé un poste sur l'ESPE. L'ESPE a demandé la transformation d'un poste d'enseignant de profil PLP, c'est un profil second degré. Elle a demandé sa transformation en poste administratif. Plutôt que de transformer ce poste d'enseignant en poste administratif, nous proposons de transférer ce poste d'enseignant vers la composante FSEG, sachant que l'ESPE reçoit en retour un poste administratif qui était disponible, qui vient de la transformation générale des services et qui est attribué à l'ESPE. C'est un jeu entre trois partenaires. On répond à la fois à la demande de l'ESPE, à la demande de FSEG et à ce redéploiement des services centraux vers l'ESPE.

Voilà pour ces propositions de réactivation et de redéploiement.

Concernant les postes de BIATSS, nous soutenons cette politique de republier tous les postes vacants avec une philosophie générale qui est d'équilibrer les repyramidages avec les dépyramidages. Chaque fois qu'il y a un repyramidage, il y a un dépyramidage en parallèle, ce qui permet de stabiliser cette masse salariale.

Une correction par rapport au tableau présenté ici, correction également présentée en CT. Je vois que le tableau a été corrigé donc c'est parfait. Pour information, il y avait un pyramidage et un dépyramidage à la direction des relations internationales qui sera reporté l'année prochaine. C'est ainsi que nous avons voté en CT.

Politique ambitieuse aussi pour les agents administratifs, avec le soutien que nous avons annoncé à la Direction de la recherche et de la valorisation, avec l'affectation d'un emploi d'IGR de catégorie A qui est déplacé du service de la communication vers la DRV pour renforcer ce service. Vous retrouvez aussi ce redéploiement d'un poste de la direction générale des services vers l'ESPE dont nous vous parlions il y a quelques minutes.

Il s'agit d'un poste d'IGE reçu par l'ESPE et transformé en poste d'ASI puisque la demande est un poste de ASI.

Enfin, la réactivation d'un poste qui n'a pas été utilisé pendant un an en faveur du SCD, qui correspond à une forte demande qui permettra la revalorisation de fonds, l'exploitation de ressources documentaires à laquelle nous répondons favorablement.

En complément de cette campagne d'emplois, nous proposons aussi, grâce aux marges de manœuvre débloquées, de créer deux apprentis qui vont venir renforcer la composante médecine et la DSI. Il ne s'agit pas de stages déguisés, ce sont vraiment des postes d'apprentissage.

Ensuite, nous avons des créations de poste sur ressources propres et par financement extérieur. Quelques éléments d'information.

Pour Melun, le maire de Melun souhaite soutenir les parcours d'études supérieures des étudiants de Seine-et-Marne qui voudraient travailler en médecine. Il propose de financer deux postes de techniciens pour des aspects logistiques qui permettront de soutenir la formation des étudiants Seine-et-Marne en médecine à Melun.

Sur ressources propres, deux emplois administratifs : un IGE et un technicien pour la faculté de médecine et sur ressources propres également, un ASI partagé entre la FST et l'OSU. La FST et l'OSU sont deux composantes, mais c'est une même unité budgétaire, c'est le même CRB, c'est pour cela que vous verrez ce poste d'ASI

émarger au CRB de la FST parce qu'il n'y a pas de CRB autonome pour l'OSU. C'est un ASI qui pourra travailler sur la mise en œuvre la plateforme Pradax*.

Enfin, un poste d'ATRF pour l'ESIPE.

C'est une campagne d'emplois ambitieuse qui bénéficie d'une bonne conjoncture. Nous avons des assurances que les dotations complémentaires annoncées depuis plusieurs semaines devraient être notifiées cet après-midi. Les bonnes nouvelles arrivent enfin.

C'est une campagne d'emplois que nous avons présentée en CT qui a obtenu un vote d'abstention positive à l'unanimité par le CT. Le CT a souhaité donner un signal d'encouragement pour cette politique d'emplois mais aussi transmettre un message à nos tutelles au-dessus de nous, pour dire qu'il faudrait nous déléguer des supports d'emploi et soutenir une politique d'emploi ambitieuse aussi. Nous pouvons présenter cette campagne d'emplois grâce aux ressources de l'université et de partenaires extérieurs qui nous aident aussi dans cette campagne d'emplois.

Voilà les éléments essentiels de cette campagne d'emplois qui ne manquera pas de susciter des questions complémentaires qui seront les bienvenues.

M. LE PRESIDENT.– Aucun poste ouvert à P13, 200 postes gelés en quelques années à Toulouse ou Lille. C'est une campagne d'emplois de Noël avant l'heure. Ce ne sera pas tous les ans, mais on remercie les services d'avoir fait du creusement profond des archives pour retrouver quatre postes à la pêche miraculeuse. Tant mieux. C'est ouvert à discussion.

Mme FAURE.– Nous souhaitons vous féliciter pour les repyramidages pour des collègues de catégorie C qui peuvent avoir cette année des possibilités importantes pour les concours de catégorie B.

C'est quelque chose qui dans le contexte social et les bas salaires. Je rappelle pour les personnels que le début d'une catégorie C, c'est 1 200 € de salaire, 1 300 € pour

B et 1 400 € à 1 500 € pour une catégorie A. C'est bien de rappeler les salaires de la fonction publique.

On souhaiterait, avant que ce soit mis sur la plateforme, savoir si ce sont des concours internes ou externes, la catégorisation. Il nous semble que ce sont des éléments importants au niveau des carrières des collègues pour se préparer au concours. Ce n'est pas la même chose un concours interne et externe. C'est une demande que l'on fait depuis que je suis élue en CA, de ne pas être au courant le jour où c'est ouvert et mis sur le site de l'UPEC.

L'autre dossier, c'était sur médecine. Sur le principe que la municipalité de Melun veuille ouvrir un site et accueillir des étudiants de médecine, pourquoi pas.

M. LE PRESIDENT.– Ce ne sera pas que de la médecine.

Mme FAURE.– C'est dommage que ce ne soit pas dans une réflexion de présentation de la cartographie du territoire, de la réflexion d'une cartographie plus générale sur les sites.

On a appris que l'IUT ouvrait des départements, cela n'a pas été présenté en CFVU. On devrait avoir un débat de fond sur où en est l'UPEC.

M. LE PRESIDENT.– On est d'accord, mais pour l'IUT la demande est faite aujourd'hui.

Mme FAURE.– C'est bien d'avoir une projection sur le territoire.

M. LE PRESIDENT.– On s'engage à le faire, c'est d'ailleurs une très bonne idée.

Mme FAURE.– De l'apprendre là, c'était notre regret. Il y a des éléments immobiliers qui vont ouvrir à Melun. Est-ce que cela ne va pas engager à terme l'université sur la sécurité de ces jeunes dans les locaux, plein d'éléments que l'on connaît. Il faudrait avoir des éléments complémentaires sur l'engagement de la collectivité. Il ne faut pas se retrouver à ce que la collectivité dise : « Non, cela n'est pas notre domaine. » C'était la question que nous avons à notre niveau. C'était notre intervention au CT.

M. BERNARDINO.– Pour répondre à ce que vient de dire Joëlle, une réunion est prévue le 11 décembre avec la commune de Melun et il y a une convention qui se

met en place, avec les éléments du ressort de l'UPEC et les éléments du ressort de la COMUE, qui est propriétaire des locaux, de l'entretien lourd et il n'y a pas une dévolution du patrimoine des locaux de Melun.

Les locaux de Melun sont mis à disposition de l'UPEC avec des moyens de maintenance qui sont pris en charge par la municipalité ; une convention est en cours qui donnera lieu à une présentation en CA le moment venu. Mais pour l'instant, on est encore en réflexion sur la répartition sur le travail mené.

M. VALLEE.– J'ai lu avec attention la note qui accompagne cette campagne d'emplois. J'ai quelques interrogations. J'ai bien compris l'engagement et les perspectives sur les carrières des enseignants–chercheurs. Même en tant que BIATSS, on peut se féliciter que vous accompagniez les carrières des enseignants–chercheurs. J'ai bien compris le soutien que vous apportez aux composantes aussi bien en termes d'administratifs qu'au niveau de l'enseignement pour accompagner les évolutions des effectifs. Je me félicite du redéploiement de postes du central vers les composantes : j'ai vu un certain nombre de campagnes d'emplois depuis un certain temps et en CT on avait alerté sur cette problématique d'aspiration des services centraux au détriment des composantes.

J'ai noté le soutien à la DRV. Je m'en félicite d'autant plus qu'on l'a vu dans la campagne d'emplois. Peut-être que cela devra perdurer et s'amplifier dans les prochaines campagnes d'emplois.

Je tenais à remercier l'ESPE pour certains supports qui ont pu être réactivés parce que c'était oublié et un peu chez vous. Ce n'est pas évident de remercier l'ESPE pour des supports compte tenu de vos besoins.

Pour tout ce qui est plus négatif de mon point de vue de BIATSS, on note des transferts de Prag vers maîtres de conférences et de maîtres de conférences vers PU. Pourquoi pas.

Je n'ai jamais vu de dépyramidage de professeur vers MCU depuis un certain temps, d'où ma question sur le coût de cette campagne d'emplois.

Je fais le parallèle avec les BIATSS : dans cette note, trois pages nous expliquent qu'il faut être prudent lorsqu'on veut promouvoir les personnels, etc., qu'on doit maintenir des supports gelés pour pouvoir faire les jeux de promotion des agents.

On assortit les pyramidages à des dépyramidages. On voit bien qu'entre l'enseignement et le soutien à l'enseignement, ce n'est pas toujours la même politique. Pour les BIATSS, on n'a aucune fiche de poste. J'en avais fait la demande.

Y a-t-il un dépyramidage des fonctions ? J'ai déjà la réponse parce que dans la note il est stipulé que pour la fonction occupée par un ASI, son poste est dépyramidé mais les fonctions sont les mêmes. Quand il y a dépyramidage du poste, il n'y a pas dépyramidage de la fonction. Faire faire plus en payant moins, on peut partager votre point de vue là-dessus.

On parle de numérique à toutes les sauces que ce soit tout à l'heure pour l'ESIPE, notes de formation etc. Je m'étonne de ne voir aucun poste estampillé DSI.

M. LE PRESIDENT. – Il y a un apprenti en DSI qui était demandé.

M. VALLEE. – C'est mieux que rien.

M. LE PRESIDENT. – C'est un autre sujet, mais avoir un apprenti c'est très utile.

M. VALLEE. – Ce n'est pas pareil qu'un poste de titulaire.

Mme DE SUREMAIN. – Je réponds sur deux points. Sur le coût de cette campagne d'emplois pour les enseignants-chercheurs, c'est vrai qu'elle a un coût, mais c'est un investissement. Nous devons faire face à la hausse des besoins et des effectifs des étudiants et développer cette université et ses capacités de formation et de recherche qui seront bénéfiques à l'université.

C'est là où la politique DRH rejoint les grandes orientations de la politique budgétaire. Nous avons besoin de développer notre université pour équilibrer notre budget. C'est un pari qui n'est pas malthusien sur le repli et la déconstruction, mais

au contraire un pari sur le développement de nos capacités de formation et de recherche. C'est un pari sur l'avenir.

Nous pouvons le faire cette année, nous ne pourrions peut-être pas le faire les autres années. C'est peut-être exceptionnel.

Sur les postes administratifs, c'est une discussion que nous avons eue en CT, nous nous engageons à l'instruire et la poursuivre pour la campagne de l'année prochaine afin qu'il y ait une présentation synthétique qui se rapproche de la manière dont nous présentons la campagne pour les enseignants et enseignants-chercheurs.

M. LE PRESIDENT. – Pour les enseignants-chercheurs il y a des dépyramidages, il y en a eu un l'année dernière en MCU, la médecine va perdre deux PU pour des raisons de transfert que je ne détaillerai pas ici. C'est la chirurgie hépatique etc.. Ils ne seront pas renouvelés en PU. Là aussi on est sur des équilibres de masse salariale.

Cela existe dans les deux sens et cela existera encore plus dans les deux sens prochainement, parce qu'on va recruter des plus jeunes, pyramides des âges oblige.

Par ailleurs, le signal donné à des MCU de pouvoir passer PU lorsqu'ils sont HDR est un signal fortement nécessaire, sinon c'est désespérant de ne pas avoir d'ouverture.

Ce sera une politique que nous donnerons. Nous ne pouvons pas le faire comme cela, mais dès que nous pouvons le faire cette année, on l'a fait et nous continuerons à le faire. On l'assujettit aussi au fait de rééquilibrer.

Pour la partie BIATSS ?

M. BASQUIN. – Deux éléments de réponse. Par rapport à la question posée par Joëlle FAURE par rapport aux concours interne et externe, cet équilibre entre concours interne, externe concours réservé, etc. toutes les différentes procédures du concours sont pilotées depuis le national. On est sur des questions statutaires car des proportions doivent être respectées en fonction des différents statuts particuliers de la fonction publique. C'est le ministère qui dans le cadre d'un dialogue avec chaque établissement procède à ces régulations.

Ce dialogue de gestion entre le ministère et les universités a lieu au mois de janvier. A la date où nous situons, nous n'avons pas encore toutes les informations précises relatives à : est-ce que tel ou tel poste sera ouvert en interne ou en externe, mais nous engageons a posteriori à vous donner cette information à l'issue du dialogue intervenu avec le ministère, information au niveau du CA mais aussi due au niveau du CT. Au moment venu, on vous fera ce retour sachant que la décision finale appartient au ministère sachant que ces choses se situent au niveau de la fonction publique de l'Etat.

Concernant la question de Benoît VALLEE sur le dépyramidage d'un certain nombre de postes de BIATSS, chaque opération croisée de repyramidage/dépyramidages a été examinée de façon très précise dans un dialogue bilatéral entre moi-même, le DRH et le directeur ou la directrice de la direction concernée. On mesure les choses de manière circonstanciée et précise. Il n'y a aucun systématisme, chaque situation est examinée de manière particulière et circonstanciée. Dans un certain nombre de cas, le dépyramidage est envisagé parce qu'à l'issue d'un examen très précis des missions d'un poste, on constate que le dépyramidage est tout à fait faisable et on s'assure que le nouveau statut conféré à ce poste est compatible avec les missions exercées. Dans un certain nombre de cas, les dépyramidages peuvent se traduire par des ajustements de la fiche de poste.

Le dépyramidage peut s'accompagner aussi d'une relative redistribution des tâches au sein des services ou de micro réorganisation au sein des services.

Aucun systématisme, aucun esprit de système, dialogue avec le directeur concerné et examen au cas par cas du dossier concerné entre le directeur, le DRH et moi-même.

M. VALLEE.– La vraie question de la fiche de poste que l'on dépyramide en soi, pourquoi pas, mais c'est la fiche de poste et la cotation associée, c'est ce qui pose problème.

M. BASQUIN.– La cotation, c'est autre chose, cela concerne l'indemnitare.

M. VALLEE.– Vous avez tout compris !

M. BASQUIN.– Aujourd'hui, on examine une campagne d'emplois. Il n'est pas question d'indemnitare.

M. LE PRESIDENT.– Ceci dit, pour les fiches de poste, on s'engage pour les BIATSS, cette année c'était un peu court, mais on s'engage à ce que ces fiches de poste soient fournies.

M. BASQUIN.– Pour répondre plus précisément à votre question Monsieur Vallée, on ne va pas faire ici la revue du régime indemnitaire, ce n'est pas à l'ordre du jour, mais imaginons qu'un poste de IGR soit revu et repositionné dans le corps des IGE, la situation indemnitaire de la personne qui occupera ce poste sera examinée par rapport au barème et au régime indemnitaire des IGE délibéré il y a un an et demi en CT. Il y a bien un cadre national décrit par des décrets nationaux. Il y a un cadre UPEC. Les choses se font dans un cadre précis et dans la transparence.

Mme FAURE.– Je voulais revenir sur ce problème de catégorisation et mission.

À l'UPEC, on invite les élus à aller sur le site de recrutement de l'UPEC, vous verrez l'adéquation fonction, salaire et catégorie. Vous pourrez constater que l'on demande à des catégories C de parler deux langues, d'avoir un Bac +2, etc.

Le débat que l'on a est que vous ne pouvez pas dissocier d'une campagne d'emplois les salaires. D'un point de vue syndical tout travail mérite salaire et on espère que le salaire corresponde à l'investissement des personnels. Sur le fond, je n'accepte pas que l'on dissocie salaire dont l'indemnitare qui fait partie du salaire parce que le RIFSEEP fait partie du salaire maintenant dans la fonction publique, de la mission. Nous sommes à l'université. On lutte pour que nos étudiants soient recrutés au même niveau que leur diplôme et à l'UPEC dans une politique d'emploi, on a un écart incroyable.

M. LE PRESIDENT.– Je note que la notification est de 825 000 € pour l'année prochaine. Nous sommes engagés à faire un travail qui n'a peut-être pas été fait, nous travaillons avec les syndicats sur l'indemnitaire BIATSS.

Mme FAURE.– Et sur la GPEC parce que le fonds, quand on l'aborde, sur les fiches de poste on l'a souligné au moment du RIFSEEP, l'adéquation entre les fiches de mission, les postes et les attentes et les nouveaux métiers de l'université. C'est quelque chose qui nous concerne aussi en tant qu'établissement d'enseignement supérieur.

M. LE PRESIDENT.– Le message est bien reçu et ce sera notre politique. Merci Joëlle et merci Benoît. Avez-vous d'autres questions avant que nous passions au vote ?

M. AVENEL.– Sur le poste MCM* à l'IUT, c'est une personne qui souhaite intégrer l'IUT mais je précise que nous gardons le support.

M. LE PRESIDENT.– Autres questions ? Nous passons au vote.

(Il est procédé à un vote à main levée.)

La campagne d'emplois 2019 est adoptée à l'unanimité moins une abstention.

5. PATRIMOINE

5.1. Approbation du projet de rénovation de la dalle du campus centre

M. POIRET.– Bonjour. Nous allons parler de la restructuration de la dalle. Je rappelle que c'est une opération CPER financée conjointement par l'État et par l'université, à hauteur de deux tiers pour l'Etat et un tiers pour l'université. C'est une opération de restructuration de la dalle qui n'a pas fait de restructuration de ce genre depuis sa construction en 1971, qui marque des signes d'obsolescence des matériaux sur certains aspects, d'effritement, mais également d'une dégradation parce que la

surface à l'époque n'avait pas été traitée, ce qui veut dire qu'elle laissait passer de l'eau, ce qui a provoqué une corrosion progressive du matériel.

C'est une opération qui comprend un volet technique, c'est une opération importante qui fait que l'on va devoir refaire et consolider le béton, mais aussi un aspect paysager en faisant une végétalisation de cette dalle pour permettre une meilleure circulation et une plus grande convivialité en son sein.

Nous avons l'an passé établi un appel d'offres et le programmiste a proposé six scénarios présentés à l'ensemble de l'université via une publication *Upec hebdo* permettant à chacun de voir un peu les enjeux.

Le scénario dit « étalon » qui est le premier, est le seul qui aujourd'hui rentre dans l'enveloppe budgétaire prévue par le CPER, ce qui veut dire que tous les autres scénarios sont plus chers, et pour certains plus chers de 3 millions d'euros. De ce fait, c'est une programmation, ce qui veut dire que dans le cadre de la maîtrise d'œuvre il y aura un affinement des coûts permettant sans doute, on l'espère, de voir ces derniers diminuer. Pour l'instant le programmiste a fait une estimation à grands traits.

Il est possible que le maître d'œuvre vienne corriger ou affiner ces estimations pour, dans le cadre de la restructuration, affiner et réduire ces coûts. Mais c'est une hypothèse et pour l'instant elle n'est pas vérifiée parce qu'il n'y a pas eu de maîtrise d'œuvre.

Ce qui veut dire que nous avons pour l'instant à nous prononcer sur des scénarios qui sont pour cinq d'entre eux plus chers que ce qui est permis par le CPER et pour un seul d'entre eux qui rentre dans l'enveloppe.

Mme LE LAGADEC. – On ne voit rien du tout de ce qui est marqué en rouge, or c'est ce que l'on devrait voir. Ou peut-être en plus grand ? Si c'est possible.

M. POIRET.– La présentation était comme cela. On a mis en vert tout ce qui concernait les opérations structurelles et paysagères, sachant que la restructuration technique est la plus importante.

Cinq d'entre eux avaient une réflexion paysagère, le premier était beaucoup plus basique. Au niveau de la végétalisation, vous aviez des scénarios optimaux parce qu'on allait jusqu'au creusement des triangles, la plantation d'arbres et la création d'espaces extrêmement végétalisés ; pour d'autres on s'en tenait à une végétalisation de surface, c'est-à-dire avec la présence de jardinières.

Il y a un impact qui est loin d'être négligeable, il y a pour certains scénarios un impact sur le parking souterrain parce que certains scénarios prévoient la suppression de places de parking qui vont de 45 à 55 places, ce qui pour ceux qui fréquentent assidûment ce parking n'est pas sans incidence parce que lorsque nous sommes en période de cours, le parking du palais omnisport est régulièrement occupé par les étudiants, les personnels, etc. et qu'il est complet. Ce qui veut dire que si on supprime 50 places de parking, on va renforcer encore la pression sur les places des parkings environnants.

Pour les coûts, le premier était à 9,5 millions et le suivant pour le moins onéreux est déjà à 11 millions. Pour les plus importants on est à plus de plus 2 millions.

Nous avons eu une consultation sur un espace d'un mois sachant que les membres du Conseil avaient déjà été informés de l'état des discussions auparavant. Pas une très forte mobilisation, on a reçu cinq mails ce qui n'est pas gigantesque, cependant il y avait une unanimité sur ces cinq mails pour conserver les places de parking, ce qui semble être un sujet d'inquiétude.

Par ailleurs, il est vrai que le percement des triangles avec la pose tubulaire d'arbres n'est pas quelque chose de souhaitable parce que les racines ont tendance à pousser le béton et il n'est pas certain qu'à long terme les arbres puissent pousser correctement dans un espace limité.

Ce qui vous est proposé pour avancer, sans fermer les portes, est de tenir compte que l'estimation du programmiste fait que cinq scénarios ne sont pas aujourd'hui dans ce que permet le CPER et supposent un financement supplémentaire de l'université. L'idée est donc d'acter d'emblée la restructuration technique qui est la plus importante, de faire un appel d'offres pour une maîtrise d'œuvre qui contienne un volet fixe qui est cette restructuration technique, et un volet dit optionnel qui concernerait un volet paysager.

Le maître d'œuvre ayant pour fonction d'affiner les coûts pour tout faire rentrer dans l'enveloppe si possible, ou de réfléchir pour augmenter cette enveloppe par rapport à des coûts qui seraient contractuels puisque le maître d'œuvre a une obligation de s'engager sur un montant et de s'y tenir.

La phase de consultation et d'étude durerait à peu près un an et demi cela nous laisserait le temps de trouver d'autres financements dans le cas où, éventuellement, il y aurait bien un dépassement des coûts par rapport à ce qu'a prévu le CPER, de manière à envisager une restructuration paysagère assez importante.

L'idée est de voter le scénario 1 qui est la restructuration technique et de laisser dans l'appel d'offres à maîtrise d'œuvre, la possibilité d'un volet optionnel qui serait le volet paysager avec cette fois-ci un affinement des options et un réel engagement sur le coût.

Je vous donne le calendrier :

S'il y avait le vote aujourd'hui. Entre janvier et juin on aura le concours et le choix d'un maître d'œuvre. Une année d'études techniques avec le phasage parce qu'on sera en site occupé. Il faudra phaser les travaux et déposer un permis de construire, consulter les entreprises et les travaux pourraient commencer en juillet 2020 ; sachant que puisque l'on est en site occupé il y a fort à parier qu'ils s'étalent sur plusieurs années. Il est peu envisageable d'avoir une dalle reconfigurée sur un an et demi seulement, avec des travaux continus sur cette période.

M. LE PRESIDENT.– Merci Guillaume. C'est ouvert à discussion.

M. PELLET.– Je voudrais une précision dans les scénarios deux et quatre sur la notion de triangle. Qu'est-ce que c'est ? Est-ce que ce sont les piliers tubulaires ?

M. POIRET.– Ce sera facile quand vous sortirez, vous marcherez sur la dalle. La dalle est une succession de triangles. C'est un maquetage en forme de triangles. L'idée est de supprimer certains d'entre eux pour qu'ils ouvrent sur le parking et on ouvrirait les places avec ouverture d'un tube de béton et plantation d'arbres.

M. PELLET.– Je suis assez sidéré par l'absence d'ambition de la préconisation. Dans trois ans, l'université fêtera ses 50 ans. Cela fait 28 ans que je suis dans cette université et cela fait 28 ans que l'on parle de la réfection de la dalle et que l'on parle de l'allure catastrophique de cette architecture sur laquelle tous les visiteurs, tous les collègues qui viennent chez nous nous disent que c'est vraiment un archétype du bétonnage années 70. Cela fait 50 ans que l'on parle de faire quelque chose de beau et de végétalisé. C'est le centre de l'université, l'image même de notre université. Tout cela pour cela, que la conclusion soit : au bout de 50 ans, se dire que l'on va refaire la même dalle à l'existant sans rien changer parce qu'il ne faut pas dépasser l'enveloppe. Mince.

Tout le monde sait que si on ne change pas au moment où on refait la dalle, on va attendre 50 ans pour voir des arbres sur la dalle, pour changer l'aspect de cette université ! On a des fonds de roulement, des réserves. Si on ne les utilise pas dans une occasion pareille qui n'arrive que tous les 50 ans pour mettre au bout 2, voire 3 millions, pour avoir quelque chose qui ressemble à un campus agréable, qui favorisera l'acceptation même du campus par les étudiants, qui pourra changer totalement l'image de nos collègues à l'extérieur.

M. LE PRESIDENT.– Il n'est pas question de ne pas avoir d'aménagements.

M. PELLET.– L'histoire de « on vote le scénario minimal » et après on voit un budget supplémentaire pour la végétalisation, on sait très bien ce que cela va faire : on va avoir la même dalle et quelques pots.

M. LE PRESIDENT.– Nous pouvons nous engager.

M. PELLET.– On aura des pots et quelques jardinières par-ci par-là, ce qui ne changera rien. Il y a deux ou trois ans, j'avais proposé ces structures tubulaires parce que cela existe ailleurs, qui permettent de connecter l'étage à la terre. Je ne vois pas pourquoi techniquement ce ne serait pas convaincant. Je ne suis pas biologiste mais dans ce genre de structure, il ne faut pas prendre des arbres qui vont faire des racines horizontales qui vont pousser les murs. Si c'est pensé, c'est possible. Cela existe ailleurs et cela pourrait changer l'allure.

Vous imaginez dans 3 ans l'inauguration de cela pour les 50 ans ? Cela aurait de l'allure. Je ne vois pas pourquoi on voterait le scénario le plus minimaliste et étriqué, qui ne change rien à l'université dans une occasion pareille.

M. THAUVRON.– Pour rebondir sur ce que dit Eric, cette dalle est le symbole le plus glorieux de l'UPEC et je suis assez déçu par ce qui est proposé. Sur le financement, le scénario de base est à moins de 10 millions. On nous a dit que l'on mettait 10 millions plus 3 250 000 €.

M. POIRET.– Non c'est 6,7 millions de l'Etat et l'université met déjà 3 millions.

M. THAUVRON.– J'ai souvenir qu'il y a quelques années, les étudiants de l'Institut d'urbanisme de Paris avaient monté un projet qui faisait de cette dalle la place du village, qui permettait de faire vivre cette dalle. Pourquoi tout cela est passé à la trappe ? Je voulais savoir aussi si le projet tel qu'il est ici, permettrait d'être fini à la fin du CPER ? Parce que s'il n'est pas fini à la fin du CPER, est-ce que cela ne nous met pas en difficulté sur le thème : « Vous aviez un beau CPER, vous n'avez pas été capable de le finir en temps et en heure, pourquoi on vous donnerait de l'argent pour le prochain CPER ? »

Dernière remarque, la transformation sociale et environnementale : ici on ne supprime aucune place de parking. Il me semblait que l'UPEC avait de grandes ambitions dans le domaine du développement durable. Je ne vois pas bien comment la reproduction à l'identique de la dalle s'inscrit dans cette démarche de développement durable.

M. PELLET.– J'ai oublié mais je voulais insister là-dessus. Que l'on dise que cinq personnes souhaitent garder des places de parking suffise à motiver le choix, on retrouve la question sur les places des deux-roues. Si on ne profite pas de cette modification pour modifier le mode de transport, s'il y avait plus d'incitation aux deux-roues, il y aurait peut-être moins de voitures. On lieu de cela on dit qu'il faut garder les parkings parce que les gens viennent en voiture.

M. POIRET.– Si on parle des deux-roues, je ne suis pas sûr que ce soit moins polluant.

M. PELLET.– Cela prend moins de place.

M. POIRET.– Si on parle de pollution, ce n'est pas la même chose.

M. PELLET.– Je parle de vélos et de deux-roues motorisées.

M. POIRET.– Que nos étudiants ne viennent pas en voiture, je serais le premier à le souhaiter. Quiconque va dans ce parking voit le nombre de véhicules avec un A.

M. PELLET.– On parle de l'avenir, pas du présent.

M. POIRET.– Mais les étudiants viennent en voiture, il faut tenir compte de cette réalité.

M. PELLET.– Et la liaison avec toute la Seine-Saint-Denis qui va arriver dans quelques années, on n'en tient pas compte ?

M. POIRET.– Je dis pour que pour l'instant, les étudiants prennent le parking. Si on faisait une vraie consultation avec votre suppression de places de parking, je ne suis pas certain que l'on gagne à cela et j'en suis le premier à en être désolé parce que c'est assez problématique.

Ce n'est pas le point le plus important.

Sur le CPER, il faut initier les crédits. Si on initie la dépense de crédits, c'est bon on ne perdra rien et on ne reprochera rien parce que les opérations immobilières, cela prend du temps, cela rentre dans le calendrier normal du CPER. En revanche, il faut commencer. C'est aussi pour cela que l'on est dans l'optique de commencer les études techniques parce qu'une fois que l'on initie cela, le message envoyé au ministère est « nous avons bien commencé l'opération, elle est dans les rails et elle va se poursuivre. »

Sur l'aspect végétalisation, j'y suis favorable je ne souhaite pas que cela s'arrête là. Le problème que l'on a est que le programmiste travaille à gros traits, c'est toujours ainsi. Il va maintenant falloir affiner et pour cela il faut une étude de maîtrise d'œuvre.

L'idée n'est pas d'enterrer la végétalisation, bien au contraire, ou ce qu'ont fait les étudiants car le programmiste en a tenu compte, mais l'idée est d'avoir un véritable coût de manière que l'on revienne avec vous avec un coût qui sera fixe et qu'il y ait une décision ferme pour dire : « Voilà combien cela coûtera et la manière dont on peut le financer et est-ce que l'université rajoute ou non. » C'est une décision que le CA prendra pour une maîtrise d'œuvre et il faut une autorisation du CA pour l'engager.

M. PELLET. – On vote un scénario. Ce scénario donnera le cadre.

Sans compter que la remarque : « le percement des triangles avec la pose d'arbres », n'a pas convaincu sur sa faisabilité il faudrait que ce soit plus étayé.

Pas convaincu qui ? Pourquoi ? Techniquement, c'est parfaitement faisable cela s'est fait ailleurs.

M. LOWENSTEIN. – Je voulais rebondir sur la première intervention de Monsieur PELLET, et dire au nom des étudiants que c'est un projet très attendu parce que c'est quelque chose qu'ils empruntent quotidiennement et qu'il y a une volonté assez

forte des étudiants que ce soit un projet ambitieux qui aboutisse à quelque chose de réussi. Aujourd'hui, cela joue énormément sur le sentiment d'appartenance. Si on prend une photo de la dalle et qu'on ne la légende pas, on pense que c'est un bâtiment rural en ex-Union Soviétique.

M. LE PRESIDENT.– On est tous d'accord qu'il ne faut pas rester dans un scénario qui ne soit pas très ambitieux. Il faut rester à ce stade du lancement. On est obligé, sinon le CPER nous passe sous le nez et il n'y aura pas de dalle du tout.

Il faut ne pas voter les scénarios, mais voter l'aspect technique d'engagement. On sécurise, ce qui permet de retravailler et de revenir vers le CA.

Mme LE LAGADEC.– Je suis tout à fait d'accord avec les différentes prises de position qui ont eu lieu et d'accord avec la proposition du président, d'autant plus que ce qui serait intéressant, ce serait aussi de voir comment dans la partie paysagère on peut travailler avec l'ensemble des partenaires. Il peut y avoir des appels à projets de l'Europe qui quelquefois, notamment sur cette question écologique, peuvent profiter à l'université. Nous pouvons travailler en commun, département et université, pour pouvoir arriver sur quelque chose qui privilégierait des espaces conviviaux extérieurs végétalisés avec des pergolas, etc.

M. LE PRESIDENT.– On est d'accord, il y a peut-être un autre modèle avec la CVEC, le CROUS et les collectivités. Nous pouvons voter le principe d'engagement mais pas de scénario.

Guillaume tu peux formuler les choses plus techniquement.

M. POIRET.– Peut-être que les choses ont été mal précisées mais l'idée est bien que l'appel d'offres contienne deux volets. Si le volet paysager n'était pas envisagé, il n'y en aurait pas. Là, il est prévu dans l'appel d'offres et il est prévu de creuser toutes les idées, y compris de creuser les triangles et de diminuer le nombre de voitures. Je dis juste que pour l'instant, les seules choses que l'on a eues c'était des gens qui s'opposaient au parking. Venant à vélo, je ne serai pas taxé d'être fan de la voiture.

Je dois tenir compte du fait que les étudiants prennent la voiture et tiennent à avoir des places.

Il s'agit de bien s'engager sur le volet technique parce qu'il est fondamental, dans l'appel d'offres de bien préciser que le volet paysager est tout aussi important et demander qu'on affine les deux coûts. Peut-être que l'on rentrera dans l'enveloppe de 10 millions d'euros mais pour l'instant, le scénario du programmiste ne rentre pas. Sinon il faudrait expliquer à l'état comment on les finance.

L'idée dans ce cas-là, c'est de dire que le Conseil d'Administration valide le principe d'engager un concours de maîtrise d'œuvre définissant le volet technique et le volet paysager et que pour l'ensemble de ces volets, les coûts soient affinés et plusieurs options étudiées.

M. LE PRESIDENT.– Peut-on partir là-dessus ?

M. BEERKMANN.– Sur le parking des vélos, qu'est-il prévu pour cela dans les scénarios ? Il était prévu un parking sécurisé sous la dalle. C'est important. C'est ce qui incite toutes les personnes qui ont des vélos un peu chers. Pour que l'université ait un label développement durable, c'est une pièce maîtresse de développer une mobilité alternative.

M. POIRET.– Il faut réfléchir à la localisation. Les cyclistes ne souhaitent pas rouler dans des espaces souterrains. S'il devait y avoir un parking à vélos sécurisé, il devrait être en marge de la dalle et pas le faire dessous parce que la dalle ressemble à un tunnel, ce n'est pas très sympathique.

M. LE PRESIDENT.– Le problème des tunnels, c'est généralement que l'on ne voit rien.

M. POIRET.– J'ai tendance à penser qu'il y a un problème de localisation. Aujourd'hui, la dalle est sécurisée. Tous les centimètres carrés de la dalle sont visibles d'une caméra. La seule chose, c'est que les cyclistes ne le savent pas et cela ne suffira pas nécessairement.

Il faut réfléchir à cela et à un box qui serait une cage fermée avec un code d'accès, ce qui permet aux cyclistes de se sentir en sécurité quand ils laissent leur vélo.

M. LE PRESIDENT.– Peut-on retenir une phrase comme « le conseil d'administration valide le principe du concours d'une maîtrise d'œuvre qui examinera plusieurs options avec un volet technique paysager. »

M. POIRET.– « Le CA valide la mise en place d'un concours à maîtrise d'œuvre comprenant un volet technique et paysager. »

M. PELLET.– Sauf si vous avez des garanties sur ce qui se passera après, dès lors que l'on vote la séparation du volet technique et du volet paysager, on prend le risque d'avoir le volet technique et après ?

M. LE PRESIDENT.– On formule la phrase dans ce sens.

M. PELLET.– La réponse à ma question résoudra le problème. Est-ce que le projet d'architecte sera soumis au CA ?

M. LE PRESIDENT.– Oui.

M. POIRET.– C'est le principe. Je n'ai peut-être pas été assez clair mais je précise qu'il ne s'agit pas de dire aujourd'hui « on vote le scénario et c'est fini vous ne voterez plus. » Il s'agit bien de dire que vous votez le principe que le volet technique est accepté.

Ce scénario est acté, le volet technique est acté. Le principe de ce volet est acté. Ce qui est important, c'est que la maîtrise d'œuvre soit toujours ouverte, ce qui permet d'étudier plusieurs options. Le volet technique ne bouge pas. Ce qui bouge, ce seront les options paysagères qui seront affinées et c'est une obligation parce qu'il faut distinguer les deux. Le volet technique et le volet paysager ne répondent pas aux mêmes entreprises et ce n'est pas le même type de travail. C'est pour cela qu'il nous est demandé que la maîtrise d'œuvre comprenne bien les deux.

Si j'avais souhaité que ce soit uniquement le volet technique, il n'y avait que le volet technique de voté.

M. BASQUIN.– Je vous propose les termes suivants pour la délibération en tenant compte de tout ce qui a été dit :

« Le CA valide le concours d'une maîtrise d'œuvre qui examinera plusieurs options comportant conjointement des aspects techniques et environnementaux. »

Mme FAURE.– J'aimerais que la personne qui va répondre au concours ait des éléments d'une concertation. J'ai répondu et je n'ai pas choisi les voitures. Il fallait répondre par mail, ce n'était pas une vraie concertation. On a les moyens de faire des enquêtes plus dynamiques.

M. LE PRESIDENT.– Peut-être pour concilier cela, on mettra un jury avec un certain nombre de personnes. Il y aura un jury on s'engage forcément.

Mme FAURE.– En amont.

M. LOWENSTEIN.– Je ne suis pas sûr d'avoir bien compris, est-ce le volet technique du scénario « étalon » qui est accepté ?

M. LE PRESIDENT.– Non, ce n'est pas ce qui est mis. On ne parle pas de scénario.

M. PELLET.– « Conjointement », c'est important.

Mme NGUYEN.– J'avais une remarque à faire sur les parkings concernant les étudiants. À l'heure actuelle, les étudiants se déplacent beaucoup en voiture parce qu'ils sont situés dans beaucoup de villes éloignées et à l'heure actuelle, l'offre de mobilité pour les étudiants n'est pas très importante. Il faut également prendre en compte l'avenir. Des offres de mobilité sont en train de se développer mais elles ne vont pas prendre vie tout de suite. Il faut faire une réflexion globale en prenant en compte ces scénarios pour dégager une vision de comment améliorer la mobilité des étudiants aujourd'hui, mais aussi à l'avenir, en prenant en compte des problématiques d'aujourd'hui, mais en prenant en compte les développements de demain.

Sécuriser des espaces pour les deux-roues, cela peut encourager les étudiants à moins se déplacer en voiture mais plutôt en deux-roues ; le fait que des campus

étudiants construisent à proximité de l'université, cela facilite la mobilité en deux-roues. Les étudiants ne vont pas se déplacer à vélo en étant en Seine-et-Marne pour venir ici.

M. LE PRESIDENT.– Ceci dit, de plus en plus on prend un vélo pliant.

Mme FAURE.– Sur la ligne D ont été mis via le conseil régional des espaces sécurisés pour mettre ces vélos. Depuis que cela a été mis sur la ligne D, on voit beaucoup d'étudiants qui prennent leur vélo.

M. LE PRESIDENT.– On mettra des ECTS pour venir à vélo.

Mme NGUYEN.– Ce n'est pas assez développé à l'heure actuelle et il y aura une augmentation des effectifs étudiants. Il y a un tas de choses à prendre compte. C'est une réflexion globale à développer.

M. LE PRESIDENT.– C'est justice sociale et transformation environnementale.

Mme CASCONE.– A-t-on une idée de combien d'étudiants il y a dans les voitures ? Si chaque étudiant prend une voiture sans covoiturage, s'il n'y a pas de volonté de changement des déplacements des étudiants. Pour pousser ce changement, il faudrait une idée en amont.

M. POIRET.– Je ne suis pas un fan de la voiture, je tiens à le dire clairement. Je suis une des rares personnes qui vient ici constamment à vélo. Ceci peu important le temps et le climat. Cependant, je ne suis pas le seul à le faire mais on n'est pas très nombreux. Il faut aussi tenir compte du fait que pour certains étudiants qui viennent pour certaines formations, ils viennent de l'autre bout du 95 parce que ce sont des formations spécifiques. C'est une discussion qu'on a eue avec la région Ile-de-France. J'aime le discours de « pas de voitures », mais quand des étudiants n'ont pas le choix je ne veux pas que l'on ait un discours inverse, consistant à régulièrement pointer le fait qu'ils ne peuvent plus utiliser de voiture.

Sur Sénart, on a mis en place des cellules de covoiturage qui n'ont pas été très efficaces parce que les étudiants ne partent pas aux mêmes horaires et ne vont

pas au même endroit. En dépit de l'existence de ces options, ce n'était pas pris par une majorité d'étudiants. Il faut avoir une politique forte.

M. LE PRESIDENT.– C'est une discussion que l'on va avoir. Encore une ou deux questions et on vous propose une version finale.

Mme CIABRINI.– Beaucoup d'étudiantes habitent loin et habituellement nous font la remarque que les cours sont programmés très tard et qu'elles ne prendront jamais les transports pour rentrer.

M. PELLET.– C'est important que la question du scénario soit retirée du vote aujourd'hui, mais je voudrais aussi ajouter qu'il faudrait que ce soit l'occasion d'un changement de méthode. Une concertation nous a été présentée dont personne n'a entendu parler. Même si c'était sur le site de l'UPEC, cela ne peut pas s'appeler concertation.

Jean-Luc, tu as parlé d'un jury. Je ne sais pas s'il faut appeler cela un jury ou une commission, parce qu'il émane presque unanimement dans les interventions du débat en CA l'idée que cela doit être l'occasion d'un projet concerté.

M. LE PRESIDENT.– Cela paraît évident ce que tu dis.

M. PELLET.– On travaillerait en amont du CA avec une commission émanant du CA qui pourrait changer la concertation, ce serait différent.

M. LE PRESIDENT.– On est d'accord. S'il faut attendre 50 ans cela va être long. On vous propose une phrase.

M. BASQUIN.– Je la reformule :

« Le Conseil d'administration valide le principe d'un concours d'une maîtrise d'œuvre qui examinera plusieurs options comportant conjointement des aspects techniques et des aspects environnementaux. »

M. LE PRESIDENT.– Nous passons au vote.

(Il est procédé à un vote à main levée.)

La délibération est approuvée à l'unanimité.
--

6. CONTRATS ET CONVENTIONS

6.1. Information sur les contrats et conventions approuvés par le Président et par l'administration provisoire au nom de l'université

M. BASQUIN.– Un point habituel de notre CA, il s'agit de vous rendre compte des conventions passées par le président de l'université dans le cadre de la délégation de pouvoir que vous lui avez consentie. C'est un tableau de synthèse assez analytique qui vous présente de manière assez précise les caractéristiques et les principales stipulations des conventions qui ont été signées. Il ne me semble pas, pour l'avoir examiné de près, que tel ou tel acte conventionnel suppose un commentaire particulier.

M. LE PRESIDENT.– On reste dans les clous, vous vous en doutez bien. Avez-vous des commentaires sur ce tableau ?

QUESTIONS DIVERSES

Y a-t-il des questions diverses ?

Mme FAURE.– On a envoyé une question diverse au sujet du départ du DSI de l'UPEC, et une question, au-delà du départ de la DSI, sur la situation de la DSI parce qu'il y a beaucoup de postes vacants ou de collègues qui partent, soit à la retraite, soit qui vont partir pour des raisons diverses, ce qui fragilise notre système d'information. Certains systèmes d'information sont au cœur de l'université. Le système RH de scolarité est très fragile, il tient sur une ou deux personnes en back-up. Notre inquiétude était là. Avoir des informations sur la décision que vous avez prise de mettre fin au contrat du DSI. Savoir aussi si un RSSI a été nommé conformément à la loi et savoir quand le CA va être informé sur le bilan du schéma numérique 2014 et

la présentation du nouveau schéma numérique, puisqu'aujourd'hui l'informatique et le numérique sont au cœur de nos métiers. Vous aviez le détail de la question puisque je suis rentrée dans le détail de ma question.

M. BASQUIN.– Je vais vous donner quelques éléments de réponse. Tout d'abord concernant le départ de notre collègue directeur de la DSI, je ne rentre pas dans le détail puisqu'il ne serait pas convenable dans cette assemblée de donner des éléments qui ressortent du dossier individuel de carrière d'un collègue. Je vous dirai simplement que la fin du contrat de ce collègue est intervenue d'un commun accord entre l'intéressé et son administration. Je ne peux pas en dire plus puisque les éléments qui figurent au dossier d'un fonctionnaire ou d'un personnel contractuel n'ont pas à être mis sur la voie publique.

Sur les aspects fonctionnels et de continuité du service public, je vais être plus disert, et c'est légitime à l'égard du Conseil d'Administration, pour vous dire que moi-même, le président, le DRH et le VP numérique sont pleinement mobilisés pour assurer la continuité du service public au niveau de la DSI. J'ai rencontré à deux reprises cette semaine l'encadrement de la DSI pour envisager les voies et moyens de la continuité du service et de la direction de la DSI. Un directeur par intérim sera nommé la semaine prochaine, des contacts très précis ont été pris en ce sens. Avec les différents chefs de service de la DSI, nous avons envisagé les modalités du fonctionnement transitoire qui existera durant cet intérim.

Autre élément d'appréciation important, nous avons rédigé une fiche de poste, un appel à candidature, qui sera publié si ce n'est aujourd'hui, en tout cas lundi au maximum de manière à pouvoir recruter de manière la plus rapide possible un nouveau directeur de la DSI.

Un autre point qui ne vous a pas échappé, le président a souhaité nommer un Vice-Président et un assesseur en charge des questions du numérique, ce qui témoigne

que l'équipe politique témoigne à ces questions et l'équipe informatique une grande d'attention.

Pour répondre à votre question de manière précise, je suis tout à fait mobilisé sur la question de la continuité du service au niveau de la DSI.

Un directeur par intérim sera nommé. Outre le fait que j'ai noté l'encadrement de la DSI à plusieurs reprises, le VP numérique, l'assesseur et moi avons eu un temps de travail très riche très fécond, très serein et très cordial hier après-midi avec les cadres de la DSI pour envisager la suite, les axes prioritaires, les modes de travail.

Nous avons bien conscience du caractère névralgique, transversal et indispensable, d'une direction des services informatiques tant le numérique soutient bien évidemment l'action administrative, l'action pédagogique et l'action scientifique, c'est évident.

M. LE PRESIDENT.– Nous séparons le RSSI pour lequel il n'y a pas de nomination aujourd'hui. Nous sommes en réflexion pour savoir si nous avons besoin de quelqu'un en permanence ou d'extérieur, mutualisé, c'est une réflexion en cours avec la mise en place d'un comité technique sécurité compte tenu d'un certain nombre de process qui ne sont pas totalement explicités en cas d'incident. Tout cela a été accroché par arrêté hier.

M. THAUVRON.– Une question sur laquelle je voudrais revenir, sur le schéma directeur numérique, a-t-on un calendrier ?

M. LE PRESIDENT.– Oui.

M. BASQUIN.– Sur le schéma directeur du numérique, c'est une priorité du VP numérique. On a déjà commencé par le directeur de la DSI, le VP numérique, à esquisser un certain nombre de choses sachant qu'il y a déjà un certain nombre de matériaux qui existent. Il y avait différentes épures qui avaient été préparées par l'équipe précédente par Alain ROSSI, ce sont des matériaux précieux sur lesquels

nous allons nous appuyer. On est dans l'idée d'aller plus loin et de prendre en considération un existant qui n'est pas négligeable et plutôt intéressant.

M. LE PRESIDENT.– On vous propose un point d'information au prochain CA.

M. BASQUIN.– L'idée fondamentale du travail lancé, c'est d'être très attentif aux besoins des utilisateurs.

Mme FAURE.– Aujourd'hui, il y a le schéma et la suite, mais il y a la situation. Il y a beaucoup de départs d'ici le mois de décembre. Qu'est-ce qui est prévu sachant que l'on est sur des métiers en tension ?

M. LE PRESIDENT.– Je ne sais pas si je peux être plus clair en disant que la sécurité informatique et la DSI sont une priorité absolue de l'université. L'ensemble des moyens seront mis en fonctionnement pour régler tous ces problèmes pour la DSI. La DSI est un point névralgique et crucial de l'université. Nous ferons tout pour accompagner la DSI.

M. BASQUIN.– En complément de ce que dit le Président, la DRH sous mon autorité est complètement mobilisée pour assurer ces recrutements auxquels le président et moi-même avons conféré un caractère de priorité.

M. LE PRESIDENT.– Merci. Autres questions diverses ?

M. LOWENSTEIN.– Une petite intervention concernant les problèmes de restauration. On remercie l'université de ce qu'elle fait, on a vu que vous avez mis des tentes et mis une salle à disposition des étudiants à l'accueil. Les UFR sont assez flexibles et laissent les étudiants s'installer dans les salles vacantes le midi.

On regrette que le CROUS se pétrisse dans son inaction et ne soit partenaire de l'université que quand cela l'arrange.

La séance est levée à 12 heures 41.